

**PROCES-VERBAL**  
**du 15 décembre 2016**

**TABLE DES MATIERES**

<b>EPHEMERIDE .....</b>	<b>4</b>
<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2016.....</b>	<b>14</b>
<i>Unanimité</i> .....	14
<b>1.01 – PERSONNEL MUNICIPAL – Tableau des effectifs – Actualisation .....</b>	<b>14</b>
PRESENTATION M. DESMET .....	18
<i>Unanimité</i> .....	18
<b>1.02 – PERSONNEL MUNICIPAL – Levée de prescription quadriennale de sept créances de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) .....</b>	<b>18</b>
PRESENTATION M. DESMET .....	19
<i>Unanimité</i> .....	20
<b>1.03 – CONSEIL MUNICIPAL – Délégation d’attributions au Maire – Mise en œuvre des dispositions prévues à l’article L 2122-22 du CGCT - Actualisation .....</b>	<b>20</b>
PRESENTATION M. DESMET .....	21
<i>Unanimité</i> .....	24
<b>1.04 – PERSONNEL MUNICIPAL – Dispositif de titularisation applicable aux agents contractuels – Prolongation de deux ans du dispositif .....</b>	<b>25</b>
PRESENTATION M. DESMET .....	26
Débat .....	26
<i>Unanimité</i> .....	26
<b>1.05 – ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L’ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES – Résiliation de la convention bipartite (entre les villes de Roncq et Tourcoing) – Nouvelle conven- tion tripartite (entre les villes de Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing) – Désignation des membres de la conférence intercommunale .....</b>	<b>60</b>
PRESENTATION M. DESMET .....	62
<i>Unanimité</i> .....	63
<b>1.06 – CLASSE DE DECOUVERTE – CLIS (Classe d’Intégration Scolaire) – Tarifica- tion .....</b>	<b>67</b>
PRESENTATION M. TELLIER.....	68
Débat .....	68
<i>Unanimité</i> .....	69
<b>1.07 – CARTE SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE RONCQUOIS – Formalisation .....</b>	<b>69</b>
PRESENTATION M. TELLIER.....	69
Débat .....	71
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux ».....	76
Contre : « Roncq Avenir ».....	76
Abstention : « Action Roncquoise Citoyenne » .....	76

<b>1.08 – ACTION EN DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE, L'ENFANCE ET LA JEUNESSE – Partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Nord – Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) – Période 2016/2019 .....</b>	<b>63</b>
PRESENTATION M. TELLIER.....	65
Débat .....	66
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Action Ronquoise Citoyenne ».....	67
Abstentions : « Roncq Avenir » .....	67
<b>1.09 – TRAVAUX TERRAIN DU BICROSS – Appel au Fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille (MEL) dans le cadre du Plan de soutien aux équipements sportifs .....</b>	<b>76</b>
PRESENTATION M. DA SILVA .....	77
<i>Unanimité</i> .....	77
<b>1.10 – PROGRAMME DE PREVENTION SANTE – Réseau Vivons en Forme (VIF) - Convention à conclure avec l'association F.L.V.S.....</b>	<b>77</b>
PRESENTATION M <sup>me</sup> DEBEUF .....	78
Débat .....	79
<i>Unanimité</i> .....	81
<b>1.11 – INSTALLATION PAR FREE MOBILE D'UNE ANTENNE DE RADIOTELEPHONIE DANS LE CLOCHER DE L'EGLISE SAINT-ROCH – Fixation de la redevance.....</b>	<b>86</b>
PRESENTATION M. DESMET.....	86
Débat .....	88
<i>Unanimité</i> .....	89
<b>1.12 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE – Mise en œuvre du RFID en bibliothèque .....</b>	<b>89</b>
PRESENTATION M. DESMET.....	90
Débat .....	90
<i>Unanimité</i> .....	92
<b>1.13 – COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER D'HALLUIN - Programme des travaux connexes – Opération d'aménagement foncier agricole et forestier – Avis du Conseil municipal sur la maîtrise d'ouvrage .....</b>	<b>92</b>
PRESENTATION M. DESMET.....	93
<i>Unanimité</i> .....	93
<b>1.14 – PROJET DE PERIMETRE DU FUTUR SYNDICAT MIXTE ISSU DE LA FUSION DE L'UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD (USAN) ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BECQUE DE NEUVILLE ET DE SES AFFLUENTS (SIABNA) – Proposition de statuts – Avis du Conseil municipal – Désignation de représentants.....</b>	<b>94</b>
PRESENTATION M. DESMET.....	94
<i>Unanimité</i> .....	95
<b>1.15 – COMMERCES DE DETAIL – Dérogation à la règle du repos dominical - Année 2017.....</b>	<b>81</b>
PRESENTATION M <sup>me</sup> THOREZ .....	82
<i>Unanimité</i> .....	83

<b>1.16 – LOCATION DE SALLES MUNICIPALES – Tarification aux particuliers, actualisation – Aux entreprises, instauration</b> .....	83
PRESENTATION Mme THOREZ .....	84
Débat .....	84
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Action Ronquoise Citoyenne » .....	86
Abstentions : « Roncq Avenir » .....	86
<b>1.17 – ADMISSION EN NON-VALEUR – Exercices 2014, 2015 et 2016</b> .....	27
PRESENTATION M. BOSSUT .....	28
<i>Unanimité</i> .....	28
<b>1.18 – AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS - Modification</b> .....	29
PRESENTATION M. BOSSUT .....	30
<i>Unanimité</i> .....	30
<b>1.19 – EXERCICE BUDGETAIRE 2016 – Décision modificative n° 3 – Ajustements de crédits</b> .....	31
PRESENTATION M. BOSSUT .....	31
<i>Unanimité</i> .....	32
<b>1.20 – DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017</b> .....	32
PRESENTATION M. BOSSUT .....	32
Débat .....	49
<b>1.21 – CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – Observations définitives relatives à l'examen de la gestion de la Métropole Européenne de Lille (MEL) – Débat du Conseil municipal</b> .....	96
PRESENTATION M. DESMET .....	96
<b>1.22 – RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE - Année 2015 – Information du Conseil municipal</b> .....	96
PRESENTATION Mme NYS .....	97
Débat .....	98
<b>QUESTION ECRITE DU GROUPE « RONCQ AVENIR »</b> .....	99

## M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous.

Mes chers collègues, je vous salue et je salue naturellement le public présent.

Je souhaite à tous la bienvenue mais je voudrais surtout souhaiter un bon anniversaire à Madame BUCHET. Malgré les bougies sur le gâteau, elle est quand même venue au Conseil municipal. On peut l'en féliciter ; on lui souhaite encore une fois, avec tout notre cœur, beaucoup de bonheur pour cette nouvelle année qui commence pour elle aujourd'hui. Bravo, Madame BUCHET.

Si nous commençons par l'**Ephéméride**, mes chers amis.

### Arts de vivre

#### › Le 1<sup>er</sup> octobre

En soirée, on a pu assister au **cortège des Allumoirs** qui était placé sous le thème du « Carnaval d'ici et d'ailleurs ». On a pu le faire parce que nous avons bien travaillé aux conditions de sécurité avec l'association et la police nationale. J'en profite pour rappeler que, pour les Puces, le contexte était totalement différent et l'association, notamment sa Présidente, a pris la décision de ne pas les organiser. Il faut que les choses soient extrêmement claires ; nous n'y étions pas du tout opposés mais les conditions techniques et sécuritaires demandées, ne pouvaient pas être relevées par l'association ; ils ont donc décidé de ne pas les tenir. La configuration était un peu différente pour le cortège des Allumoirs et on a donc pu maintenir cette très belle et traditionnelle fête dont vous voyez quelques photos à l'écran.

L'événement semble déjà lointain mais, en tout cas, il a été bien vécu à Roncq !

#### › Le 6 octobre

Nous avons accueilli, aux Anciennes Ecuries, **les œuvres d'Orlane Kindt**. Ce n'est pas la première fois qu'elle vient à Roncq mais c'est toujours avec un vrai plaisir que l'on peut voir l'évolution de son art.

#### › Les 6 et 7 octobre

Grosse affluence aux traditionnels banquets des seniors ; ils étaient plus de 500 de plus de 65 ans.

Je rappelle la règle : deux déjeuners différents, l'un en mode un peu tranquille (n'est-ce pas, Chantal), l'autre en mode un peu plus dansant. C'est quand même bien sympathique que chacun puisse se retrouver. Ils y prennent un vrai plaisir.

Je rappelle le banquet quand même, pour que les choses soient extrêmement claires ; je pense que tout le monde peut partager la même chose.

Le banquet, c'est une proposition faite aux personnes âgées de se retrouver ensemble. Il est évident que lorsqu'on ne peut pas se déplacer, pour x raisons, on ne va pas continuer comme on le faisait auparavant à donner des repas à emporter. On n'est plus après la seconde guerre mondiale ; on n'est plus dans les mêmes conditions. Il s'agit bien de recentrer la problématique sur le partage. Ce n'est pas le fait de manger, c'est le fait de partager !

Si on peut partager un bon moment en mangeant bien, c'est sympathique mais on doit le partager avec les autres.

On l'a donc recentré et je pense que c'est une très bonne chose.

Il faut faire œuvre de pédagogie pour bien l'expliquer auprès des gens.

De même qu'on a aussi la traditionnelle sortie du printemps. Il est évident que celui qui ne veut pas y participer, on ne va pas lui donner un bon pour aller je ne sais où. Celui qui n'est pas présent à la date convenue, n'est tout simplement pas là.

On ne peut pas faire du sur-mesure.

Ce n'est pas un dû ; c'est une proposition de convivialité qui est faite aux personnes de plus de 65 ans. Je trouve que c'est plutôt bien ainsi.

› Du 3 au 14 octobre

**La Semaine bleue** a donc été très fournie, avec beaucoup d'activités. On est quand même très loin des activités traditionnelles... On est allé en piscine, on a fait de la marche, on a dansé, on a chanté, on est allé au cinéma.

Voilà on est sur du senior actif, qui bouge et qui a envie de vivre sa ville pleinement.

Merci encore à toutes les équipes.

› Le 7 octobre

Belle nuit aussi que la « **Nuit des piscines** ».

Je salue le personnel du bassin roncoquois où on accueille énormément de personnes. Cela se sait d'année en année puisque les gens reviennent et trouvent du plaisir à partager. Là

aussi, c'est une retrouvaille, on se retrouve à la piscine et on s'amuse simplement dans l'eau.

› Le 8 octobre

L'Harmonie du Blanc-Four fêtait sa soirée bavaroise.

› Le 15 octobre

C'était la 3<sup>ème</sup> **nuit des bibliothèques** au Centre culturel.

› Le 4 novembre

On va insister un peu sur cette date. Rodrigue DESMET s'est rendu au Nouveau Siècle pour recevoir le **label « 2 fleurs »** avec Patrick MONTBRAND et toutes les équipes que l'on voit sur l'écran.

Je tiens à saluer Patrick MONTBRAND parce qu'il a repris ce service avec beaucoup de tempérament et de talent.

Nous étions très heureux de recevoir cette 2<sup>ème</sup> fleur mais elle ne s'inscrit pas dans l'idée : *j'ai planté 350 géraniums ou 1550 bégonias*. L'idée, c'est avoir une véritable approche environnementale écologique, mon cher Xavier DUQUESNE. Ce sont donc tous ces critères-là qui entrent finalement dans la grille de lecture, dans le scoring qui nous a permis de décrocher notre 2<sup>ème</sup> fleur.

Je salue naturellement Xavier qui a fortement contribué aussi à ce label et à cette récompense que nous avons reçue.

› Le 25 novembre

Encore avec les seniors, c'étaient les 7<sup>èmes</sup> **Intervilles** au Centre Expo de Mouscron, dans une belle ambiance. Avec les délégations venues de Roncq, Neuville, Tourcoing et Mouscron, on a pu faire pas mal d'activités différentes et nous terminons 3<sup>ème</sup> derrière Mouscron et Neuville-en-Ferrain. On a donc un axe de progrès pour l'année prochaine, si je puis me permettre.

Rendez-vous l'an prochain pour les 8<sup>èmes</sup> Intervilles.

› Le 26 novembre

Un très bel événement « **Je grandis, tu grandis** »

Nous avons accueilli 36 familles avec des nouveaux nés. Je pense que l'année prochaine notre ami, Fernando, sera présent avec ses deux gros bébés ; en tout cas, on le lui souhaite, on ne va pas anticiper. Il sera donc là pour recevoir son diplôme mais, surtout, deux arbres.

C'est un moment toujours très intéressant parce qu'on n'a pas forcément l'habitude d'avoir, sur une même place, tous les parents réunis avec les enfants. A cette occasion, on peut échanger puis voir comment la Ville s'adapte à ce renouveau apporté par ces familles. On voit les beaux sourires sur la projection.

C'est très bien ainsi et je suis très heureux d'avoir mis en place, avec Rodrigue, cet événement qui se poursuit dans le temps parce qu'il n'y a pas de raison qu'il s'arrête.

› Le 27 novembre

La Philharmonie a donné un concert à l'église Saint-Piat avec beaucoup de magie.

› Le 1<sup>er</sup> décembre

Nous avons reçu, ici même, les associations en cocktail associatif. C'est aussi une nouvelle formule qui permet, dans un temps court, bref mais sympathique, de recevoir tous ceux qui s'engagent au service des autres.

Encore une fois, l'engagement associatif c'est une denrée qu'il faut valoriser, qu'il faut promouvoir mais qui, en même temps, nous invite à l'interrogation parce qu'on sent bien que, dans cette société, l'engagement ne va plus de soi et que nos engagements sont de courte durée, sont zappés en fonction de nos propres intérêts. Raison de plus pour que ceux qui s'engagent pour l'intérêt général et pour le sens du collectif, soient mis en valeur et, bien entendu, dans le sens où ils rejoignent l'intérêt communal. C'est ce que nous avons souhaité dans ces nouvelles relations que nous avons aux associations.

› Du 8 au 11 décembre

On a vécu (je tiens encore une fois à féliciter Patrick MONTBRAND) de **très belles fêtes de Noël**. Franchement il y avait de la qualité indéniablement dans le choix des artistes sélectionnés, de très beaux spectacles de rue, un beau concert.

Le concert de l'Ecole de musique des enfants, je l'ai dit et je ne m'en cache pas, devra être revu et corrigé. Il n'y a pas une argumentation qui puisse l'excuser. C'est peut-être très sympathique sauf qu'une école, c'est de la rigueur.

Une école, c'est : j'arrive, je reste jusqu'au bout et je pars au moment où je dois partir.

Une école, c'est cela.

Je le dis franchement, les amis. Nous faisons, ici dans cette Ville, un gros engagement en faveur de l'enseignement de la musique. Ce ne sont pas les parents qui paient la totalité de l'enseignement, c'est la Ville.

Et la moindre des choses, c'est d'avoir un retour sur notre investissement.

Personnellement, j'ai fait de la musique en conservatoire. Je sais ce que c'est que d'écouter les autres et je sais ce que c'est d'assister à un concert d'un bout à l'autre.

On l'a dit lorsqu'on a reçu les enfants dans le cadre de la cérémonie : on lutte contre ce phénomène de l'enfant roi et Thibault TELLIER le fait régulièrement lorsqu'il convoque les parents d'enfants qui posent problème dans nos écoles. C'est bien la première année : à Roncq on a quelques soucis avec des enfants qui posent des problèmes de comportement dans nos écoles. Ce n'est pas général mais c'est justement parce que ce n'est pas général qu'il faut tout de suite stopper ce phénomène de manière à ce qu'il ne progresse pas. On y veillera de très près et je redemanderai à l'Ecole de musique une Charte précise de l'engagement des enfants en interne. On leur rappellera leurs engagements de manière très ferme et il y aura des évaluations. Et le moment où cela ne marchera pas, il y aura des sanctions.

Il faut que les choses soient extrêmement claires : l'enseignement de la musique comme du sport, c'est de la rigueur et il faut respecter cette règle !

Nous aussi, nous nous imposons un certain nombre de règles de vie collective et cela s'apprend tout petit.

Avec Thibault TELLIER, on rappellera ces règles et ces consignes extrêmement précises.

Je félicite aussi Anne THOREZ qui n'a pas défilé (on le regrette d'ailleurs) mais qui a organisé les défilés avec les commerçants (là aussi c'est une belle chose). On a quand même de la chance dans cette Ville d'avoir un certain nombre de boutiques de vêtements, ce qui semble complètement improbable quand même à un moment où le vêtement, on l'achète par Internet ou dans les grandes surfaces. Il faut quand même se féliciter de la bonne implantation de ces enseignes et, en même temps, de la pérennité de ces activités quand d'autres villes, à côté, s'interrogent sur la manière dont elles peuvent sauvegarder le peu qu'elles ont encore.

Donc réjouissons-nous et soyons vigilants sur l'avenir !

Ce défilé, au-delà de la beauté et de la qualité du geste, signifie la bonne santé de notre commerce et le bon travail que nous pouvons mener ; une belle ville attire de beaux commerces, de bons commerçants et cela fixe en quelque sorte l'activité économique sur son territoire.

Bravo encore à tous parce que ce Noël donne du sens ; ce n'est pas simplement une petite manifestation. C'est la raison pour laquelle on a souhaité recentrer... Pour ma part, j'ai toujours été ravi d'être l'Adjoint aux fêtes. C'est une très belle délégation parce qu'elle permet de donner du sens ; quand on la travaille bien, on donne du sens à la vie que l'on vit ensemble et on montre les perspectives dans lesquelles on souhaite nous inscrire collectivement.

C'est réussi et les sourires sur le visage des participants en disaient beaucoup.

Et je pense que le Marché de Noël, Patrick, a aussi été très suivi et que les commerçants en étaient ravis.

› Le 14 décembre

Salle Catry, s'est déroulé le Noël offert par la Ville aux enfants qui fréquentent les structures d'accueil de la petite enfance. Cet événement a, lui aussi, été très bien vécu avec de beaux spectacles. Sur la projection, vous voyez que les enfants sont contents d'y être dans les structures petite enfance comme les Galopins ou la Maissonnette mais aussi dans d'autres structures.

Excusez-moi d'être un peu long mais ce rappel prouve que beaucoup de choses se font et c'est tant mieux.

## **Sports**

600 participants au **cross du Bois-Leurent**.

Les équipes du JAR étaient ravies de l'affluence. Il y avait donc énormément de monde ; je me souviens de ces 600 engagés. C'est énorme, c'est une grosse machine qu'il faut continuer à soutenir et qu'elle vive.

Les conditions météorologiques étaient bonnes et cela s'est donc bien passé. Mais on peut féliciter toute l'équipe du JAR pour cette bonne organisation à la fois ludique, très athlétique et touchant toutes les catégories d'âge de la population.

Je me suis également rendu avec Antonio au **Tournoi open de tennis international**. Il y avait de très belles représentations ce soir-là. Bravo également, c'était la 33<sup>ème</sup> édition avec

la victoire d'une Allemande d'origine philippine classée n° 3 française, et celle d'un Néerlandais classé n° 60 français. On y a eu de très beaux niveaux.

## **Vie scolaire**

‣ 14 octobre

Sous une grisaille un peu automnale mais sur un terrain parfait pour la course, nous avons pu faire courir 337 enfants de CM1 et de CM2 de 5 écoles publiques et privées.

Je crois savoir que Rodrigue DESMET et Thibault TELLIER ont tenu bon pour que ce cross puisse avoir lieu, ce qui n'était pas tout à fait évident parce que, parfois, l'Etat met la barre un peu haute en termes de contraintes de sécurité. On a donc lutté pour le maintien de ce **cross des écoles** parce que c'est une bonne opération ; il faut que les enfants continuent de bouger.

‣ A l'école Neruda

Une très belle initiative : **la charte de bonne conduite**... Cela va dans le bon sens, on doit écrire des chartes pour que les gens aient des références. On fera la même chose pour tout, y compris l'Ecole de musique.

Une charte de bonne conduite, c'est ainsi que l'on vit avec les autres : ne pas agresser verbalement, ne pas agresser physiquement... Tout cela sera constaté par un agent de la Ville. Cela fait partie du rôle éducatif de la Ville à côté du rôle de l'Education nationale.

Mais on ne dira jamais assez l'importance du rôle des parents dans cette histoire !

Thibault TELLIER me disait que l'on avait deux types de parents :

- Ceux qui comprennent et qui, malheureusement, sont parfois dépassés par les événements
- Ceux qui ne veulent pas entendre et qui disent... *Le petit chéri a raison !*

Ainsi donc si le petit chéri a raison deux ou trois fois, eh bien le petit chéri aura raison chez lui mais plus dans les structures de la Ville où il empoisonne les gens. Donc les bons messages seront naturellement passés.

## **Solidarité**

Bravo aux équipes des **Restos du Cœur**.

Le 22 novembre dès 9 h, 42 bénéficiaires de l'antenne locale ont franchi cette porte... J'ai envie de dire : heureusement parce qu'ils y trouvent de l'accueil, malheureusement parce qu'ils connaissent des situations précaires.

C'est la 18<sup>ème</sup> campagne organisée par les Restos du Cœur à Roncq dans l'Orangerie avec cette année une tendance lourde puisque la quasi-totalité des bénéficiaires sont des personnes seules de plus de 50 ans.

Annick, Chantal, il est vrai qu'on a plusieurs fois, dans l'enquête, repéré le problème des familles monoparentales, à l'exception de deux ou trois familles. C'est quand même un phénomène sur lequel il faut qu'on ait des actions.

Avec une stabilisation du nombre de bénéficiaires et surtout 15 bénévoles (vous les voyez à l'écran) qui sont prêts pour accueillir, réconforter, renseigner. Là aussi, il y a une prise en charge globale de la personne ; il ne s'agit pas simplement de donner un cabas, c'est écouter, conseiller et c'est très important (y compris sur la santé).

Cette campagne va durer 16 semaines pour s'achever le 10 mars 2017.

### **Jeunesse**

250 enfants ont été accueillis au mois d'octobre dans les centres de loisirs sans hébergement, dans les différentes écoles, avec des ateliers sur l'architecture. Peut-être y aura-t-il de futurs architectes, qui sait ?

### **Handicap**

Je voudrais saluer l'action de Mme ROBERT qui s'est beaucoup impliquée sur le thème « **Handicap et citoyenneté** » avec une forte mobilisation dans le temps d'activités périscolaires (TAP) mais aussi à l'Ecole de musique avec la chorale des enfants, à la résidence « le Lavoir » avec les jeunes adultes autistes autonomes qui ont créé un journal (c'est une belle opération) pour raconter leur vie au quotidien et « Vital Gym » où se sont insérés des personnes handicapées, les Chiens guides d'aveugles et Jérémy VANNESTE que tout le monde ici connaît, qui s'est impliqué dans le rugby fauteuil.

Vous voyez à l'écran une démonstration avec le club de l'Iris lillois à la salle Jules-Gilles ou encore à l'école Jean-Jaurès où Alexia, de l'association « Signons avec Zélie » a initié de jeunes enfants au langage des signes.

### **Le Mali**

C'est un sujet que nous n'abandonnons pas malgré les conditions de sécurité qui prévalent pour ceux qui font de la coopération.

Un certain nombre d'entretiens extrêmement riches autour de la personne de l'ex-Premier Ministre, Moussa MARA, qui a pu dans un premier temps rencontrer les acteurs

économiques de la métropole et leur dire que le Mali était une terre d'accueil pour les activités économiques et qu'il fallait s'organiser pour ce faire.

Nous sommes allés auparavant faire un tour à la Ferme du Vinage qui représente, à mes yeux, un petit modèle économique : circuit court, intégration verticale, création d'emplois... qui est donc tout à fait adaptable au climat africain avec, bien entendu, ses contraintes particulières. L'après-midi, nous avons fait un point avec les associations de coopération de la région de Kai.

Je rappelle ici que nous allons poursuivre cet échange de manière extrêmement nouée parce que c'est essentiel et j'en profite, en étant un peu long et vous m'en excuserez, pour dire que la France doit continuer son engagement en la matière. Il y a beaucoup de discussions aujourd'hui à l'Assemblée sur ces sujets. Vous comprenez ; il faut aller chercher l'argent partout. Mais c'est faire de mauvaises économies que de les faire sur le compte de l'aide française au développement.

Je recevais encore hier un autre acteur économique du Mali, Hubert Tieman COULIBALY, un ancien Ministre des Affaires étrangères et de la défense du Mali. Nous avons beaucoup évoqué ces sujets-là, notamment à travers la radicalisation d'un certain nombre de jeunes. Il m'expliquait être allé, quand il était Ministre de la défense, jusqu'à Kidal et il y a rencontré pas mal de populations, notamment des jeunes qui étaient radicalisés.

Mais la radicalisation était assez simple, elle était celle de celui qui donnait à manger. Comme ces jeunes n'avaient pas de boulot ni d'espérance, c'étaient les extrémistes qui leur en apportaient malheureusement un peu.

Ainsi donc si on coupe cette source, si on fait en sorte comme on le fait depuis de nombreuses années, cher Patrick VANDAMME, et il faut le faire encore beaucoup plus là-bas, on coupera naturellement encore mieux la source de ces narcotrafiquants qui empoisonnent la vie de ces jeunes mais qui vont finir aussi (ils le font déjà ici) par empoisonner la vie de nos jeunes.

C'est important de continuer ce travail.

C'est plus que symbolique ; on n'est pas assez nombreux sur le sujet.

Il faut que l'on soit de plus en plus nombreux.

C'est un sujet qui réunit toutes les sensibilités politiques, qui ne doit pas diviser mais qui doit unir.

Je trouve que c'est à notre honneur, ici dans cette Ville depuis plus de 30 ans, que d'entretenir avec toutes les municipalités successives ce beau jumelage de coopération.

## **Hommage et vie patriotique**

### ‣ Le 11 novembre

Nous étions en commémoration autour du Monument aux morts avec toutes les associations patriotiques et les enfants, dans le cadre de l'UNC.

Pour ma part, je pense qu'il faut que nous réfléchissions et je donnerai mission à Rodrigue, Thibault et à d'autres, de réfléchir sur une meilleure implication du milieu scolaire. Je sais quelles sont les résistances de-ci de-là mais, lorsque j'arrive à Neuville et que je vois la mairie pleine d'enfants, je me dis qu'à Roncq, cela devrait être le cas. Rappelons aux gens que la vie en collectif, c'est aussi savoir manifester ensemble. C'était plutôt bien fait et on peut sans doute s'en inspirer parce qu'il y avait de belles chansons qui renouvelaient quelque peu le protocole habituel et qui permettaient d'être tout à fait dans la dynamique de cette union collective et nationale.

### ‣ Enfin le 13 novembre

Nous avons rendu un hommage aux 130 morts et 413 blessés de l'attentat du Bataclan. Nous étions assez nombreux, il faut quand même se le dire parce que c'était en pleine journée et ce n'était donc pas évident de mobiliser la population. Mais toutes les personnes présentes avaient à cœur de célébrer, non pas ce triste événement qui n'aurait jamais dû avoir lieu, du moins la mémoire de ceux qui ne sont plus et de reconforter, par nos pensées chaleureuses, ceux qui sont encore là et qui doivent se reconstruire ou ceux qui n'ont plus l'être cher et qui doivent quand même vivre avec cette blessure indélébile.

Voilà pour l'éphéméride ; je vous remercie pour votre écoute, chers collègues.

Je passe de suite la parole à Louis COSYN pour procéder à l'appel puis nous entrerons dans l'ordre du jour.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 15 DECEMBRE 2016 : 33**

### **PRESENTS : (26)**

Vincent LEDOUX – Chantal NYS - Rodrigue DESMET – Thérèse-Marie COUVREUR – Patrick BOSSUT – Annick CASTELEIN – Antonio DA SILVA – Michel PETILLON – Thibault TELLIER – Rose-Marie BUCHET – Fernando ROCHA – Laurent WINDELS – Xavier DUQUESNE – Réjane CASTEL – Claudine ZAHM - Colette DEBEUF – Dany DELBECQUE – Louis COSYN – Claudie RIUS – Mustapha GUIROUS – Thierry MITTENAERE – Jonathan GLIBERT – Patrick VANDAMME – Jean-Luc WABANT – Eric ZAJDA – Jeannique VANDEWIELE

### **PROCURATIONS : (7)**

Nathalie CARDON donne procuration à Rodrigue DESMET  
Jaquelina FONSECA donne procuration à Thibault TELLIER

Franck GILME donne procuration à Patrick BOSSUT  
 Jean-Valéry MONVOISIN donne procuration à Laurent WINDELS  
 Alexandra COUSTY donne procuration Annick CASTELEIN  
 Peggy ROBERT donne procuration à Chantal NYS  
 Anne THOREZ donne procuration à Michel PETILLON pour les points 1.11 – 1.12 – 1.13 – 1.14 -1.21 et 1.22  
 Claudine ZAHM, donne procuration à Colette DEBEUF pour les points 1.01 – 1.02 -1.03 -1.04 – 1.17 – 1.18 et 1.19

**ABSENTS :**  
 NEANT

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016**

**M. LE MAIRE –**

Sur ce procès-verbal, avez-vous des amendements à apporter ?

Monsieur ZAJDA, je vous en prie.

**M. ZAJDA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons été notés absents alors que nous avons envoyé un mail pour signaler notre absence. Nous sommes donc excusés et non pas absents.

**M. LE MAIRE –**

Vous étiez donc absents excusés.

Cette précision sera apportée sans problème.

Sans autre remarque ou observation, nous passons au vote. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous remercie.

**1.01 - PERSONNEL MUNICIPAL - Tableau des effectifs - Actualisation**

*Le dernier tableau des effectifs du personnel communal issu de notre délibération du 29 septembre 2016 (délibération n° 29/09/2016/49) nécessite des ajustements suite à des mouvements promotionnels à venir (en attente notamment des résultats de l'examen professionnel d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe)*

CADRES D'EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet	Suppression	Création
<b><u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u></b>						
<b><u>Emplois fonctionnels</u></b>						
Directeur Général des Services	A	1	0			
Directeur Général Adjoint des Services	A	0	0			
<b><u>CATEGORIE A</u></b>						
<b>Cadre d'emplois des Attachés</b>						
Attaché Principal	A	1	1			

Attaché	A	2	2			
<b>CATEGORIE B</b>						
<b>Cadre d'emplois des Rédacteurs</b>						
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	3	3			
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1			
Rédacteur	B	5	5			
<b>CATEGORIE C</b>						
<b>Cadres d'emplois des Adjoints Administratifs</b>						
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2			
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	7	7			
Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	8	8			
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	9	9			
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
<b>Emplois fonctionnels</b>						
Directeur des Services Techniques	A	1	0			
<b>CATEGORIE A</b>						
<b>Cadre d'emplois des Ingénieurs</b>						
Ingénieur Principal	A	2	2			
Ingénieur	A	0	0			
<b>CATEGORIE B</b>						
<b>Cadre d'emplois des Techniciens</b>						
Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	2			
Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	2			
Technicien	B	2	2			
<b>CATEGORIE C</b>						
<b>Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise</b>						
Agent de Maîtrise Principal	C	2	2			
Agent de Maîtrise	C	13	13			
<b>Cadre d'emplois des Adjoints Techniques</b>						
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1			
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	3			
Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	C	15	15	1		+ 7
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	33	33	4		
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>						
<b>CATEGORIE C</b>						
<b>Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)</b>						
ATSEM Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	0	0			
ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	3			
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	C	5	5			
<b>CADRES D'EMPLOIS</b>	<b>Catégories</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Dont Temps non complet</b>	<b>Suppression</b>	<b>Création</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>						
<b>Emplois spécifiques</b>						
Professeur de Musique	B	1	1			
<b>CATEGORIE A</b>						
<b>Cadre d'emplois des Professeurs d'Enseignement Artistique</b>						
Professeur d'Enseignement Artistique hors classe	A	0	0			
<b>Cadre d'emplois des Bibliothécaires</b>						
Bibliothécaire	A	1	1			
<b>CATEGORIE B</b>						
<b>Cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique</b>						

Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	10	10	6		
<b>CATEGORIE C</b>						
<b>Cadres d'emplois des Adjoints du Patrimoine</b>						
Adjoint du Patrimoine Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	0	0			
Adjoint du Patrimoine Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1			
Adjoint du Patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	C	0	0			
Adjoint du Patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1			
<b>FILIERE SPORTIVE</b>						
<b>CATEGORIE B</b>						
<b>Cadre d'emplois des Educateurs des APS</b>						
Educateur des APS Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	3	3			+ 1
Educateur des APS Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	0	0			
Educateur des APS	B	2	2			
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
<b>CATEGORIE B</b>						
<b>Cadre d'emplois des animateurs</b>						
Animateur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	0	0			
Animateur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	0	0			
Animateur	B	1	1			
<b>CATEGORIE C</b>						
<b>Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation</b>						
Adjoint d'Animation Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	0	0			
Adjoint d'Animation Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	0			
Adjoint d'Animation 1 <sup>ère</sup> classe	C	0	0			
Adjoint d'Animation 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	0			
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>						
<b>CATEGORIE B</b>						
<b>Cadre d'emplois des Chefs de service de Police Municipale</b>						
Chef de service de Police Municipale	B	1	1			
<b>CATEGORIE C</b>						
<b>Cadre d'emplois des Agents de Police Municipale</b>						
Gardien de Police Municipale	C	1	1			+ 1

### EMPLOIS CONTRACTUELS ET CDI

#### CONTRATS A DUREE INDETERMINEE

CADRES D'EMPLOIS	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Création ou suppression
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
<b>CATEGORIE C</b>				
<b>Cadre d'emplois des Adjoints Techniques</b>				
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	1	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
<b>CATEGORIE B</b>				
<b>Cadre d'emplois des Rédacteurs</b>				
Rédacteur	1	1		
<b>CATEGORIE C</b>				
<b>Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs</b>				
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	1	

<b>FILIERE CULTURELLE</b> <b>CATEGORIE B</b> <b>Cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique</b>				
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	1	
<b>CHARGE DE COMMUNICATION</b>	1	1		

### CONTRACTUELS

Cadre d'emplois	Catégorie	Article/alinea Loi du 26/1/1984	Définition du poste	Echelon	Indice brut	Postes pourvu s	Création ou suppression
Attachés	A	3.2 Vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	Responsable Cellule Achats Publics	2	423	1	
Adjoints Techniques	C	3.1 Accroissement temporaire d'activité 3-1 Remplacement agents indisponibles	Agents d'entretiens et surveillants de cantine	1 <sup>er</sup>	340	41	
Educateurs des APS	B	3.1 Accroissement temporaire d'activité  3.2 Vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	Maître Nageur Sauveteur  Maître Nageur Sauveteur	1 <sup>er</sup>  1 <sup>er</sup>	348  348	1  2	
Assistants d'Enseignement Artistique	B	3.1 Accroissement temporaire d'activité	Professeurs de Musique	1 <sup>er</sup> , 6 et 7	350 418 422	10	+ 1

### COLLABORATEUR DE CABINET

Cadre d'emplois	Catégorie	Article/alinea Loi du 26/1/1984	Définition du poste	Echelon	Indice brut	Postes pourvu s	Création ou suppression
	A	Article 110	Collaborateur de Cabinet			1	

*La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 8 décembre 2016.*

**M. LE MAIRE –**

Monsieur DESMET, vous avez quatre délibérations à présenter.

Vous avez la parole.

**M. DESMET –**

Merci, Monsieur le Maire.

Par cette première délibération, comme nous l'avons fait au cours de la dernière séance du 29 septembre 2016, il s'agit de procéder à des ajustements suite à des mouvements promotionnels à venir par les créations ci-après :

7 postes d'Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe

Nominations, sous réserve de réussite à l'examen professionnel.

1 poste d'Edicateur des APS Principal 2<sup>ème</sup> classe

Nomination suite à la réussite au concours.

1 poste de gardien de police municipale

Sous réserve aussi de la réussite à l'examen professionnel d'un ASVP ; c'est la continuité par rapport à la volonté de passer les ASVP en police municipale. Il faut toutefois que les intéressés aient le concours.

1 poste d'enseignement artistique (tableau des agents contractuels)

Régularisation de la rentrée de septembre 2016.

Voilà le détail des modifications portées sur le tableau des effectifs, Monsieur le Maire.

#### **M. LE MAIRE –**

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

#### ***1.02 - PERSONNEL MUNICIPAL - Levée de prescription quadriennale de sept créances de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)***

*La procédure de validation de services de non titulaires permet aux fonctionnaires titularisés de faire transférer au régime de retraite des fonctionnaires, la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), les droits qu'ils ont acquis avant leur titularisation auprès du régime général de la sécurité sociale et de l'IRCANTEC.*

*Le fonctionnaire qui a travaillé en tant que non titulaire peut demander à faire valider ses services dans les deux ans qui suivent sa titularisation. Ce dispositif est ouvert au fonctionnaire titularisé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013.*

*La constitution du dossier est effectuée par la Collectivité qui a intégré l'agent dans ses effectifs. La multiplicité des précédents employeurs et la difficulté à réunir les informations nécessaires au traitement de la demande de validation peuvent occasionner du retard dans la régularisation des dossiers.*

*La demande de validation de services entraîne le reversement des cotisations versées à la CNAV et à l'IRCANTEC à la CNRACL.*

*Le dossier est traité par les services de la CNRACL qui recalculent le montant des cotisations retraite de l'agent pendant les années effectuées en qualité de non titulaires.*

*Lorsque le montant des cotisations CNAV et IRCANTEC est inférieur au montant des cotisations calculé par la CNRACL, le fonctionnaire ainsi que la Collectivité doivent s'acquitter du montant des cotisations manquant.*

*En application de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les Départements, les Communes et les établissements publics, toutes les créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis, sont prescrites.*

*Les créances de la CNRACL, dont les montants sont repris ci-dessous, relatives à la régularisation des cotisations patronales entrent dans le champ d'application de cette prescription quadriennale :*

<i>AGENTS</i>	<i>ANNEES</i>	<i>MONTANT</i>
<i>1<sup>er</sup> agent</i>	<i>En partie années 1998 à 2002</i>	<i>4.492,29 €</i>
<i>2<sup>ème</sup> agent</i>	<i>En partie année 1996</i>	<i>169,46 €</i>
<i>3<sup>ème</sup> agent</i>	<i>En partie années 1988-1989-1990-1992-1993-1995 et 1996</i>	<i>635,09 €</i>
<i>4<sup>ème</sup> agent</i>	<i>De novembre 1982 à Décembre 1989</i>	<i>1.713,21 €</i>
<i>5<sup>ème</sup> agent</i>	<i>En partie années 1998 à 2002</i>	<i>3.257,38 €</i>
<i>6<sup>ème</sup> agent</i>	<i>En partie année 2001</i>	<i>101,90 €</i>
<i>7<sup>ème</sup> agent</i>	<i>En partie année 2005</i>	<i>4,89 €</i>

*L'article 6 de la loi précitée précise que les Communes peuvent renoncer à opposer la prescription quadriennale, par délibération de l'autorité compétente.*

*Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012.*

*Il est donc proposé au Conseil Municipal de lever la prescription quadriennale et de verser les sommes de 4.492,29 €, 169,46 €, 635,09 €, 1.713,21 €, 3.257,38 €, 101,90 € et 4,89 € à la C.N.R.A.C.L.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 8 décembre 2016.*

**M. LE MAIRE –**

Monsieur DESMET, nous vous écoutons.

**M. DESMET –**

Il s'agit, là aussi, d'une délibération que l'on a vue lors d'autres conseils sur la demande de validation de services de non-titulaires par la Ville auprès de la CNRACL pour le compte de 7 agents.

Cette délibération du Conseil municipal est nécessaire en vue de lever les prescriptions quadriennales versées pour un montant total de 10.374,22 € dont vous avez la répartition à l'écran du premier au septième agent.

#### **M. LE MAIRE –**

Sans observation particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

**1.03 - CONSEIL MUNICIPAL - Délégation d'attributions au Maire - Mise en œuvre des dispositions prévues à l'article L 2122-22 du CGCT - Actualisation**

*Selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil municipal est autorisé à déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines matières.*

*Par délibération en date du 15 avril 2014 (n°15/04/2014/03) le Maire s'est vu attribuer cette délégation d'attributions.*

*La loi du 7 août 2015 est venue modifier l'article L 2122-22. Il convient donc ce soir de modifier une matière déléguée reprise à l'alinéa 7 et d'ajouter une matière susceptible d'être déléguée reprise à l'alinéa 26 (l'alinéa 25 étant sans objet) :*

#### **I - Matières susceptibles d'être déléguées**

*1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;*

*2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;*

*3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, « ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article » et de passer à cet effet les actes nécessaires » ;*

*4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*

*5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;*

*6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes*

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;

21° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

25° Sans objet

26° De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subvention.

Nous vous proposons de faire une application intégrale de l'ensemble de ce dispositif (1° au 26°) sous les réserves complémentaires ci-après :

Dispositions complémentaires (sous réserve du respect des compétences communautaires - MEL):

1°) Néant - Sans ajout.

2°) Les droits de voirie, de stationnement et de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics se cantonnent actuellement aux droits de place pour marchés et fêtes foraines. Seule une révision ou une adaptation de ces droits de place est déléguée. Quant aux autres droits principaux prévus au profit de la commune (droits d'entrée, droit d'inscription, participations...), délégation est donnée au maire dans toutes les matières à l'exception de :

- Cantines scolaires\* ;
- Classes transplantées ;
- Accueils collectifs de mineurs (ALSH...) \* ;
- Garderies périscolaires\* ;
- Activités Périscolaires\* ;
- Piscine\* ;
- Bibliothèque\* ;
- Ecole de Musique\* ;
- Concessions dans les cimetières.

\* Les droits accessoires (remboursements débours, de détérioration...) de ces matières sont en revanche délégués au Maire.

3°) La délégation dans le domaine de l'emprunt est strictement limitée à l'enveloppe prévue dans le cadre budgétaire. La souscription des emprunts correspondants devra exclure les formules d'amortissement différé (ou de remboursement in fine) ou non adossés sur l'euro.

4°) Néant - Sans ajout.

5°) Néant - Sans ajout.

6°) Néant - Sans ajout.

7°) Néant - Sans ajout.

8°) Néant - Sans ajout.

9°) Néant - Sans ajout.

10°) Néant - Sans ajout.

11°) Néant - Sans ajout.

12°) Néant - Sans ajout.

13°) Néant - Sans ajout.

14°) Néant - Sans ajout.

15°) S'agissant d'une compétence de la MEL, ce dispositif sera opérant uniquement dans l'hypothèse où la commune est délégataire de la Métropole Européenne de Lille.

16°) Une délégation générale est donnée au maire pour tous les contentieux (urbanisme, fonction publique...) engageant la commune et notamment pour tout ce qui a trait aux domaines de la responsabilité administrative, aux recours pour excès de pouvoir, aux dommages de travaux publics, aux actions en référés... devant la juridiction administrative (tribunal administratif, cour administrative d'appel, Conseil d'État) et ce, tant en demande qu'en défense.

Délégation est également donnée pour toute voie de recours devant les juridictions judiciaires (tribunal d'instance, tribunal de grande instance, cour d'appel, cour de cassation et juridictions spécialisées...).

Pour ce qui a trait aux juridictions pénales, la délégation se limite aux cas où le contentieux n'implique pas exclusivement la responsabilité personnelle de « l'agent » (élu ou agent public).

17°) D'une manière générale les dommages résultant de véhicules municipaux sont réparés par notre Compagnie d'Assurance. Si toutefois, par le jeu des franchises, des responsabilités ou au travers d'actions pré-contentieuses... portant contestation des indemnités forfaitaires versées, le maire est autorisé à engager les transactions correspondantes, dès lors que la responsabilité personnelle de l'agent municipal conducteur n'est pas engagée à titre exclusif.

18°) Néant - Sans ajout

19°) Néant - Sans ajout

20°) Dans la limite de 1.000.000 € (maximum)

21°) Sous réserve d'avoir arrêté un périmètre de sauvegarde et en concertation avec la Métropole Européenne de Lille (MEL)

22°) Néant - Sans ajout

23°) Néant - Sans ajout

24°) Néant - Sans ajout

25°) Néant

26°) Dans la limite de 2.000.000 € (maximum).

-----

Il vous est donc ici proposé de faire une application intégrale de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. et de ses dispositions complémentaires telles que reprises ci-dessus.

Conformément à L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), les décisions prises en application de la présente délibération pourront être signées par les adjoints et conseillers délégués en fonction des matières déléguées.

*Délégation de signature peut être également donnée, en application de l'article L.2122-19 du C.G.C.T. (dans la limite des délégations de signature accordées par le Maire) au Directeur Général des Services et en l'absence ou en cas d'empêchement de ce dernier, aux Directeurs Généraux Adjointes (si postes pourvus).*

*Par ailleurs, en cas d'empêchement ou d'absence du Maire pour l'exécution des présentes dispositions, sa suppléance sera assurée par le 1<sup>er</sup> Adjoint.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 8 décembre 2016.*

---

**M. LE MAIRE –**

Monsieur DESMET, vous poursuivez.

**M. DESMET –**

La loi du 7 août 2015 modifie l'article L 2122-22 et il nous faut procéder ce soir à la modification d'une matière déléguée reprise à l'alinéa 7 et à l'ajout d'une matière susceptible d'être déléguée reprise à l'alinéa 26.

Le paragraphe 7 est donc ainsi modifié : *De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.*

Cela permet, Monsieur le Maire, de pouvoir modifier ou supprimer ces régies.

Et le paragraphe 26 devient : *De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subvention, dans la limite de 2 M€.*

Lors de la réunion plénière, je vous ai dit que nous avons alerté le Préfet pour savoir si les dotations, que nous demandons sur les équipements du patrimoine ou autres, rentraient dans ce cadre. Nous n'avons pas encore eu de réponse mais il vous est demandé de voter cette délibération pour ces nouvelles délégations au Maire.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur DESMET.

S'il n'y a pas d'observations (aucune), je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, merci.

**1.04 - PERSONNEL MUNICIPAL - Dispositif de titularisation applicable aux agents contractuels - Prolongation de deux ans du dispositif**

*Par délibération en date du 2 juillet 2013 (n°02/07/2013/19), le Conseil municipal a approuvé le plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire proposé par la Ville et prévu par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique (Loi Sauvadet).*

*Ce dispositif de titularisation, mis en œuvre pour la période de 2013 à 2016 (jusqu'au 12 mars 2016) permettait aux Collectivités d'intégrer dans leurs effectifs les agents en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée, sous réserve pour ces derniers de remplir certaines conditions et de satisfaire notamment à un examen. Cet examen, dont l'organisation a été confiée au Centre de Gestion du Nord, consistait en un entretien d'évaluation professionnelle devant une commission composée de trois professionnels.*

*La Ville a proposé deux agents contractuels qui remplissaient les conditions : un agent a satisfait à l'examen et a été stagiaire au cours de l'année 2014.*

*Arrivé au terme de la période, la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a prolongé le dispositif de deux ans, soit jusqu'au 12 mars 2018.*

*Il est important de rappeler que le dispositif de titularisation comporte ainsi deux modes de recrutements professionnalisés :*

- les recrutements réservés sans concours pour l'accès à certains grades de catégorie C*
- les sélections professionnelles qui nécessitent la mise en place de commissions d'évaluation professionnelle (qui concernent les grades accessibles par concours).*

*Ces commissions procèdent à l'audition de chaque candidat. Les collectivités ont la possibilité de confier leurs organisations au Centre de Gestion du Nord.*

*Les dispositions législatives prévoient l'obligation pour chaque collectivité de présenter au Comité Technique compétent un rapport établissant un bilan de la mise en œuvre des dispositions de la loi Sauvadet ainsi qu'un nouveau plan de titularisation si les Collectivités le souhaitent (celui exprimant les besoins de la Collectivité).*

*La ville a donc procédé au recensement des agents éligibles au dispositif entre le 13 mars 2016 et le 12 mars 2018 et a choisi d'ouvrir un poste à la titularisation.*

*Il est donc proposé au Conseil Municipal :*

- d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire annexé ;*
- de confier l'organisation des sélections professionnelles au Centre de Gestion du Nord ;*
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure le conventionnement avec le Centre de Gestion du Nord (projet de convention joint en annexe).*

*Le Comité Technique a été saisi pour avis lors de sa séance du 10 novembre 2016.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 8 décembre 2016.*

---

**M. DESMET –**

Ce dispositif de titularisation applicable aux agents contractuels est prolongé de deux ans. La délibération datait du 2 juillet 2013 et il vous est demandé de prolonger de deux ans sachant que ce dispositif permettait aux collectivités d'intégrer dans leurs effectifs les agents en CDI ou CDD, sous réserve de remplir certaines conditions et de satisfaire à un examen.

Outre la demande de prolongation, vous avez la présentation d'un programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire : 1 poste.

**M. LE MAIRE –**

Y a-t-il des observations ?

Monsieur WABANT, je vous en prie.

**M. WABANT –**

Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens simplement pour préciser que nous sommes favorables à ce genre de dispositif en espérant que les promesses faites à travers ce dispositif pour l'agent contractuel concerné mais aussi à travers la loi pour d'autres agents contractuels, mais pour ce qui nous concerne ce soir pour cet agent-là, ne soient pas réduites à néant par le programme de diminution du nombre de fonctionnaires de certains candidats à la Présidentielle.

**M. LE MAIRE –**

Vous comprendrez que nous n'allons pas faire ici les débats de l'Assemblée nationale ; nous en avons déjà suffisamment comme cela. Ici c'est l'Assemblée communale et, quand des sujets l'intéresseront, bien évidemment nous en parlerons. Nous n'allons toutefois pas renchérir, ce n'est pas le sujet.

La campagne présidentielle se déroulera le moment venu, cher Monsieur WABANT, mais pour l'instant nous traitons les affaires communales.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, merci.

**1.17 - ADMISSION EN NON-VALEUR - Exercices 2014, 2015 et 2016**

Pour permettre l'apurement de ses comptes, le Comptable Public de la Commune a dressé les états des produits irrécouvrables relatifs aux exercices 2014, 2015 et 2016. En conséquence, il sollicite l'admission en non-valeur des titres correspondants dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

Exercice 2014 : 150,22 €  
 Exercice 2015 : 355,95 €  
 Exercice 2016 : 223,76 €  
**TOTAL : 729,93 €**

Le détail par redevable est donné dans le tableau ci-après avec les motifs d'irrécouvrabilité invoqués par le Comptable.

**DÉTAIL DES PRODUITS IRRÉCOUVRABLES**

Exercices	Référence des pièces	Objet	Montant	Motifs d'irrécouvrabilité
2014	Mandat d'annulation 47	Remboursement de facture	2,39 €	RAR inférieur seuil poursuite
2014	Mandat d'annulation 48	Remboursement de facture	2,39 €	RAR inférieur seuil poursuite
		<b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	<b>4,78 €</b>	
2014	Titre 926	Frais de restauration scolaire	27,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	Titre 1059	Frais de restauration scolaire	62,46 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	Titre 1150	Frais de restauration scolaire	35,36 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	Titre 57	Frais de restauration scolaire	35,36 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	Titre 187	Frais de restauration scolaire	17,68 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	Titre 295	Frais de restauration scolaire	35,36 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	Titre 385	Frais de restauration scolaire	26,52 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	Titre 563	Frais de restauration scolaire	8,84 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	Titre 627	Frais de restauration scolaire	44,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	Titre 818	Frais de restauration scolaire	8,84 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	Titre 1169	Frais de restauration scolaire	43,36 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	Titre 1241	Frais de restauration scolaire	16,26 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	Titre 39	Frais de restauration scolaire	43,36 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	Titre 110	Frais de restauration scolaire	32,52 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	Titre 277	Frais de restauration scolaire	27,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	Titre 412	Frais de restauration scolaire	16,26 €	Combinaison infructueuse d'actes
		<b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	<b>480,58 €</b>	
2014	Titre 1132	Frais de restauration scolaire	20,52 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	Titre 44	Frais de restauration scolaire	70,72 €	Combinaison infructueuse d'actes
		<b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	<b>91,24 €</b>	
2015	Titre 1213	Remboursement d'un livre non rendu et pénalité de retard	16,95 €	RAR inférieur seuil poursuite
		<b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	<b>16,95 €</b>	

2015	Titre 667	Frais de restauration scolaire <b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	6,76 € 6,76 €	RAR inférieur seuil poursuite
2015	Titre 823	Frais de garderie scolaire	13,62 €	NPAI et demande renseignement négative
2015	Titre 824	Frais de restauration scolaire <b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	5,48 € 19,10 €	NPAI et demande renseignement négative
2015	Titre 891	Frais TAP <b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	6,00 € 6,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
2016	Titre 25	Frais école de musique <b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	10,06 € 10,06 €	RAR inférieur seuil poursuite
<b>Exercices</b>	<b>Référence des pièces</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>	<b>Motifs d'irrecouvrabilité</b>
2016	Titre 26	Frais école de musique <b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	21,16 € 21,16 €	RAR inférieur seuil poursuite
2016	Titre 284	Frais restauration scolaire	16,26 €	NPAI et demande renseignement négative
2016	Titre 419	Frais restauration scolaire <b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	57,04 € 73,30 €	NPAI et demande renseignement négative
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>729,93 €</b>	

*Ces motifs n'appelant pas d'observation particulière, M. le Maire propose au Conseil municipal d'admettre en non-valeur ces différents produits irrécouvrables.*

*La dépense correspondante sera imputée au budget 2016, sur le compte 6541 « Créances admises en non-valeur » - sous-fonction 01 (opérations non ventilables).*

*La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 8 décembre 2016.*

**M. LE MAIRE –**

Nous entrons dans les délibérations de Monsieur BOSSUT à qui je passe la parole.

**M. BOSSUT –**

Merci, Monsieur le Maire.

Cette première délibération concerne les admissions en non-valeur, à savoir les produits irrécouvrables, pour les exercices 2014 à 2016 pour un montant de 729,93 €. On retrouve ce point chaque année, notamment pour des frais de restauration scolaire : les intéressés étant partis sans laisser d'adresse, ces montants ne peuvent être recouverts.

Il s'agit en fait d'une délibération technique.

**M. LE MAIRE –**

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

### 1.18 - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS - Modification

Par délibération en date du 27 mai 2008 (n°27/05/2008/26), le Conseil municipal est venu adapter le dispositif d'amortissement des immobilisations, précédemment fixé par délibération du 17 novembre 1995, en le limitant au minimum réglementaire tel que prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) conformément à l'article R2321-1 (modifié par décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 - art.1) soit :

1. les biens meubles autres que les collections et œuvres d'art ;
2. les biens meubles productifs de revenus, y compris les immobilisations remises en location ou mises à disposition d'un tiers privé contre paiement d'un droit d'usage, et non affectés directement ou indirectement à l'usage du public ou à service public administratif ;
3. les immobilisations incorporelles autres que les frais d'études et d'insertion suivis de réalisation.

Il a également fixé les durées d'amortissement pour ces différents biens.

Il s'avère cependant que l'instruction comptable M14 ne fixe pas de durée indicative d'amortissement pour les dépenses imputées aux comptes 21532 « réseaux d'assainissement » et 2185 « cheptel », jusque-là inutilisés par nos services financiers.

Dès lors où ces comptes sont maintenant utilisés, il convient d'en fixer la durée d'amortissement.

En concertation avec notre comptable public et au regard des pratiques utilisées par d'autres collectivités, il vous est proposé de retenir une durée d'amortissement de 10 ans pour le compte 21532 et 3 ans pour le compte 2185.

En conséquence, les diverses durées d'amortissement peuvent être récapitulées comme suit :

#### 1° Biens meubles

<b>Cheptel</b>	<b>3 ans</b>
Matériel roulant et de transport	5 ans
Matériel informatique	4 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériels classiques	5 ans
Mobilier	10 ans
Mobilier et matériels culturels	10 ans
Equipements de garage et ateliers	10 ans
Equipement d'entretien des espaces verts	10 ans
Equipement de cuisine	10 ans
Equipements sportifs et de plein air	10 ans
Equipements sportifs	15 ans
Installations, agencements et aménagements divers	15 ans

**2° Biens immeubles**

<i>Réseaux d'assainissement</i>	<i>10 ans</i>
<i>Plantations</i>	<i>15 ans</i>
<i>Aménagements de terrains</i>	<i>30 ans</i>
<i>Biens immeubles productifs de revenus</i>	<i>30 ans</i>

**3° Immobilisations incorporelles**

<i>Logiciels</i>	<i>2 ans</i>
<i>Frais d'études non suivies de réalisation</i>	<i>5 ans</i>
<i>Frais d'insertion non suivis de réalisation</i>	<i>5 ans</i>
<i>Frais de recherche et développement</i>	<i>5 ans</i>
<i>Subvention d'équipement à des personnes de droit privé</i>	<i>5 ans</i>
<i>Subvention d'équipement à des organismes publics</i>	<i>10 ans</i>

*Par ailleurs :*

*En deçà de 500 € TTC, les immobilisations sont considérées comme de peu de valeur ou consommées très rapidement et s'amortissent sur une année, comme l'autorise le C.G.C.T.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 8 décembre 2016.*

**M. LE MAIRE –**

Monsieur BOSSUT, soyez aussi synthétique pour cette présentation.

**M. BOSSUT –**

A propos des modifications concernant les amortissements des immobilisations, j'ai précisé en réunion plénière que deux articles à devoir amortir n'étaient pas prévus dans le dispositif communal.

- Dans les biens meubles, le cheptel pour 3 ans, ce sont les abeilles.
- Et les biens immeubles et réseaux d'assainissement pour 10 ans.

En fait 10 ans on le comprend.

Pourquoi 3 ans pour le cheptel des abeilles ?

Comme je le disais jeudi dernier, ce sont les mystères de l'Administration. C'est leur nomenclature et il faut s'y plier.

**M. LE MAIRE –**

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

**1.19 - EXERCICE BUDGETAIRE 2016 - Décision modificative n° 3 - Ajustements de crédits**

Après nos décisions budgétaires du 2 février 2016 (délibération n°02/02/2016/12) ayant trait au vote du budget primitif 2016 et des 2 juin 2016 (délibération n°02/06/2016/32) et 19 septembre 2016 (délibération n°29/09/2016/55) ayant trait respectivement à la décision modificative n° 1 et à la décision modificative n° 2, nous vous proposons de vous prononcer favorablement sur la décision modificative n° 3 de l'exercice budgétaire en cours.

Afin de pouvoir procéder à des opérations d'écritures d'ordre relatives aux amortissements, celle-ci prévoit des ajustements de crédits au sein des sections de fonctionnement et d'investissement, en dépenses et en recettes, répartis de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Chapitre 022 - Dépenses imprévues	- 20 000 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 20 000 €
TOTAL	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes :

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	- 20 000 €
Chapitre 040 - Immobilisations corporelles	+ 20 000 €
TOTAL	0 €

Les documents joints en annexe constituent la matérialisation de cette décision modificative n° 3.

Il vous est demandé d'émettre un avis favorable sur l'ensemble des présentes dispositions.

*La commission municipale plénière a examiné cette question  
lors de sa séance du 8 décembre 2016.*

**M. BOSSUT –**

Cette troisième délibération concerne des ajustements de crédits pour deux opérations d'ordre.

Certains amortissements sur des biens mobiliers n'avaient pas été opérés depuis plusieurs années et le Trésorier principal d'Halluin nous a demandé d'y répondre.

On vous a répondu, Monsieur ZAJDA, par mail lorsque vous avez souhaité des explications techniques sur ces mouvements.

**M. LE MAIRE –**

Y a-t-il des demandes d'explication ?

Monsieur ZAJDA, je vous en prie.

**M. ZAJDA –**

Je voudrais préciser que s'agissant juste d'opérations techniques, nous voterons cette délibération.

**M. LE MAIRE –**

Vous faites donc un distinguo technique politique.

Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

<p><b>1.20 - DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014</b></p>
--

*Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que selon les dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.*

*Le règlement intérieur du Conseil Municipal, dans son article 18, précise que ce débat s'établit sur la base d'une note de synthèse.*

*Ce document - joint en annexe - pour la préparation du budget primitif 2017 est soumis au Conseil municipal pour discussion.*

*La commission plénière municipale a exposé cette question lors de sa séance du 8 décembre 2016.*

**-LE DÉBAT EST OUVERT-**

---

**M. BOSSUT –**

Nous arrivons à l'examen de la délibération principale de ce soir qui concerne le DOB –débat d'orientations budgétaires– qui, depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, a été modifié et s'appelle désormais ROB ou rapport d'orientations budgétaires qui comprend notamment les orientations budgétaires, les engagements pluri-annuels, la structure de la gestion de la dette ainsi que, pour les communes de plus de 10.000 habitants dont la nôtre, l'évolution des dépenses, des effectifs et de la masse salariale du personnel pour l'année écoulée.

Ce rapport donne lieu à débat et est acté par une délibération spécifique, qui sont transmis au Préfet ainsi qu'au Président de l'EPCI dont la Commune fait partie, en l'occurrence la MEL.

- ⇒ Il est nécessaire de rappeler le **contexte macro-économique et financier national** pour pouvoir vous indiquer comment nous avons bâti notre stratégie budgétaire et nos orientations pour ensuite voter le budget début février 2017.

L'INSEE a revu à la baisse ses **prévisions de croissance** pour 2016 qui étaient estimées à 1,5 % mais qui finalement devraient atteindre 1,3 %.

C'est une hypothèse qui a été émise par le Ministre de l'Economie et des Finances qui l'a également revue à la baisse à 1,4 % mais il est probable qu'on sera plus proche de 1,3 % voire en-deçà pour l'année 2016.

Le Gouvernement actuel a également prévu que le déficit public s'élèverait à 3,3 % du PIB et 2,7 % en 2017 donc sous la barre des 3 % comme l'exige le Traité de Maastricht. C'est également un pourcentage improbable puisque le Haut conseil des finances publiques a indiqué qu'une telle réduction du déficit était impossible aujourd'hui compte tenu des dépenses supplémentaires qui ont été engagées par l'Etat et qui ne sont pas financées (je le rappelle). Ainsi donc, vraisemblablement, le déficit public explosera dans les années à venir ; la majorité future, au printemps 2017, devra faire face à ces difficultés puisque laissées en l'état par la majorité actuelle.

La **dette française** atteindrait 96 % du PIB en 2017.

C'est également un niveau supérieur à la moyenne de la zone euro. Le Gouvernement a publié une dette de 96 % mais l'INSEE l'a revue à la hausse en l'estimant à 98,4 % du PIB au 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 et on risque vraisemblablement de voir encore filer la dette d'ici la fin de l'année.

A la mi-novembre 2016, la dette s'élevait à plus de 2,169 Mds soit 34.520 € par habitant ou 69.000 € par ménage.

En matière **d'inflation**, celle-ci reste faible à 0,4 % en glissement annuel.

D'ici la fin de l'année elle devrait atteindre 0,6 %. Il faut savoir qu'elle était nulle en 2015 mais elle devrait se redresser en 2017 pour atteindre 1,1 % et 1,4 % en 2018. C'est une estimation qui a été réalisée par l'INSEE en juin 2016 ; des correctifs seront certainement apportés dans les mois qui viennent.

**L'emploi salarié marchand** a continué de progresser au 2<sup>ème</sup> trimestre 2016. Certes ces créations d'emploi s'élevaient à 117.000 en 2016 soit + 0,7 %.

Il faut savoir que les nouvelles dispositions concernant l'abaissement du coût du travail (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi –CICE– pacte de responsabilité et de solidarité, prime à l'embauche pour les PME) ont permis ces créations. Malgré cela, le taux de chômage reste quand même important, un des plus hauts de la zone euro à 10 % de la population française.

Il faut aussi savoir que ces créations d'emploi comptent majoritairement des emplois aidés. Il faut donc analyser les raisons de cette hausse car ces emplois aidés ne sont pas des emplois pérennes.

**L'investissement local**, lui, a connu un rebond.

L'investissement local public représente 70 % des investissements publics et l'investissement des collectivités locales est très important dans le cadre national. Un fonds de 1 Md€ a été mis en place en 2016 qui a été porté à 1,2 Md€ en 2017.

Roncq a toujours répondu présente, quelle que soit la majorité en place au niveau national, pour soutenir l'investissement. Il y a quelques années nous avons signé un partenariat, un accord justement pour augmenter notre part d'investissement sur les années à venir par rapport à l'année N, ce qui nous a permis de récupérer la TVA une année plus rapidement. On poursuit ce dispositif ; on a toujours répondu présent à l'investissement sur la Commune, on n'a pas attendu qu'il y ait des aides et nos financements et notre gestion rigoureuse nous permettaient de faire face aux besoins.

⇒ Bien entendu, l'année 2017 est marquée par **des élections présidentielles et des élections législatives.**

Malheureusement on peut le déplorer, et je le déplore, il n'y a plus aucune réforme de fond qui soit engagée. C'est dommage parce qu'on n'a pas de visibilité et on a beaucoup de mal cette année à proposer un plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement.

Pourquoi ?

Parce que l'Etat aujourd'hui ne donne pas de visibilité. Il considère peut-être que la République s'arrête au printemps 2017. Je n'en sais rien, je suis un peu surpris. Et il n'a pas projeté les éventuelles économies qu'il fallait faire au niveau national pour réduire la dette ; il le laisse peut-être aux futures équipes. Je trouve cette attitude très peu républicaine et je le déplore parce que les communes, à ce niveau-là, sont laissées pour compte ; elles ne peuvent pas prévoir ni se projeter dans l'avenir, et c'est bien dommage.

Concernant la **DGF (dotation globale de fonctionnement)** dont vous avez le graphique sous les yeux, c'est une baisse de 2014 à 2018 (estimation) de pratiquement 1 M€. Ensuite, plus d'information, on ne sait pas, cela sera-t-il plus ?

Logiquement le Haut Comité des finances locales a indiqué qu'il fallait continuer à assainir nos finances nationales. Donc les collectivités locales seront elles-mêmes impactées. Mais il est dommage qu'il n'y ait pas de lisibilité ; aujourd'hui pour 2018, on ne sait pas... L'Etat a absolument arrêté toutes dispositions pour les années futures ; il n'a rien projeté. Ce n'est pas logique, c'est un manque de responsabilité vis-à-vis des collectivités qui doivent faire face à des investissements et qui ne savent donc pas comment elles devront les financer.

Le mécanisme de la **DSU (dotation de solidarité urbaine)** est également reconduit avec une enveloppe qui atteindra 2,091 Md€. Il faut savoir que notre Commune est classée au 694<sup>ème</sup> rang : elle va donc sortir du dispositif en principe en 2017, le décret d'application n'est pas encore paru mais ne devrait pas tarder et paraître dans le courant de l'année prochaine avec deux conséquences pour la commune roncquoise :

- À titre dérogatoire, la perte de recettes globalement est de 150.000 € avec un lissage jusqu'en 2020 où on ne percevra plus rien.
- L'application de l'article 55 de la loi SRU en matière de pourcentage de logements sociaux qui est de 25 %. Souvenez-vous, le 19 novembre 2014 le Conseil municipal a délibéré pour la période 2014-2016 pour 106 logements sociaux dont 32 PLAI minimum et 32 PLS, logements destinés aux classes moyennes.

Les logements actuellement en cours répondent à cet engagement.

En 2016 le taux de logements locatifs sociaux atteindre 17,45 % ; leur nombre aujourd'hui est de 5.368 (renseignements extraits du rôle général 2016 en date du 21 novembre 2016 par la Direction des finances).

Un autre dispositif, dans le cadre de la Loi de finances (PLF), c'est la **mise en place du prélèvement à la source** relative aux indemnités des élus. Il est possible puisqu'à l'Assemblée nationale le sujet a fait l'objet de nombreux débats, s'il y a alternance gouvernementale, que cette disposition soit remise en cause parce qu'elle n'est pas très claire.

Comme vous le voyez également à l'écran, une **réforme de la DGF** avait été mise en place, qui avait été travaillée longuement au niveau de l'Assemblée nationale puis, d'un coup, on ne sait pas pourquoi, l'Etat a décidé de la stopper complètement en laissant peut-être aux majorités futures le soin de prendre en charge le bébé et de s'en affranchir.

Je trouve cette attitude inadmissible : vu l'état de la dette de la France à ce jour, il fallait une continuité et, malheureusement, on arrête tout !

**Des contraintes supplémentaires sont imposées aux collectivités locales**, toutes confondues, que nous avons déclinées avec plusieurs marqueurs et des fils conducteurs.

Nous leur avons donné, en quelque sorte, l'aspect des « 10 commandements » :

1. Ne pas augmenter les taux d'imposition sachant qu'ils sont inchangés depuis 2011
2. Consolider la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement
3. Optimiser la commande publique
4. Gérer rigoureusement nos recettes tant en fonctionnement qu'en investissement
5. Dégager un autofinancement garant de notre indépendance financière
6. Recourir à l'emprunt le plus modérément possible
7. Optimiser notre patrimoine municipal
8. Accroître nos partenariats avec les communes environnantes notamment dans le cadre des groupements de commandes et de la mutualisation renforcée
9. (point important) développer et accroître notre tissu économique
10. Conforter le financement d'un plan pluriannuel d'investissement ambitieux, échelonné sur plusieurs exercices et nous allons le présenter à l'instant, dans le cadre de la présentation du DOB.

C'est à partir de cela que nous avons lancé nos actions pour les années à venir.

### ➤ **Orientations budgétaires relatives à l'exercice 2017**

Cette partie, de manière classique, présente les recettes et les dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

#### **• EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

Je voudrais toutefois rappeler que, dans le cadre du budget primitif ainsi que la décision modificative 2016, les recettes réelles de fonctionnement s'élevaient à 16.762.600 €. La projection pour le DOB 2017, que nous avons faite récemment, s'élève à 15.752.900 € soit une perte de recettes d'environ 1 M€ à laquelle il faut faire face. C'est la raison pour laquelle (vous le verrez) nous avons travaillé fortement notre section de dépenses de fonctionnement, justement pour pouvoir faire face à cette baisse de recettes notamment impactée par la DGF.

Les recettes de la Ville s'articulent autour de plusieurs axes :

**La fiscalité directe** et j'ai rappelé qu'elle était inchangée depuis 2001 :

Taxe d'habitation .....	32,12
Taxe foncière bâti .....	31,02
Taxe foncière non bâti .....	52,39

Et ces taux seront maintenus jusqu'à la fin du mandat.

Là aussi, il y a quelques jours nous avons appris, dans un article additionnel, une revalorisation des bases de la fiscalité de 0,4 %. Je répète qu'il y a quinze jours nous l'ignorions encore, vous me direz que 0,4 % ce n'est pas énorme mais, pour certaines communes, il est important de savoir sur quel rythme de croisière elles peuvent engager leurs dépenses.

Un changement à partir de 2018, la revalorisation ne sera pas définie par la Loi de finances mais simplement en fonction de l'inflation constatée et non prévisionnelle selon un amendement du 9 novembre dernier.

Au-delà des recettes provenant de la fiscalité locale, le **produit des droits de mutation** semble être une recette dynamique du fait de l'attraction ronquoise dans la construction de logements et dans les mutations de logements puisqu'on a réalisé (le compte administration n'est pas totalement terminé) plus de 500.000 €. On l'a également estimé pour 2017 (le rythme de croisière semble bien parti) à 500.000 €.

Un effort d'attraction a été fait sur le territoire ronquois, c'est important.

Et cet effort d'attraction est fait par le tissu économique, par l'environnement scolaire, par l'animation, par l'aide aux associations. Cela forme un tout et, depuis plusieurs mandats, on n'a pas dévié de cet axe. Il faut le rappeler parce la commune de Roncq peut s'enorgueillir de ce brassage de populations, de ces mouvements, de cette attraction à la construction de logements, qu'ils soient sociaux ou en acquisition.

**Le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales** est également revu à la baisse : il était de 1,2 Md€ et baisse à 1 Md€, nous serons donc également impactés. Pour 2016 normalement la recette attendue devrait être identique mais nous n'avons pas encore ces éléments.

Un point sur lequel il faut également insister, ce sont les recettes concernant **la participation de la CAF** à destination de notre jeune et très jeune public. Le Contrat enfance/jeunesse vient d'être négocié pour une période de quatre ans 2016/2019 ; la recette 2017 attendue

par les services gestionnaires est estimée à plus ou moins 400.000 € sachant que cette recette sera en baisse constante chaque année : la CAF a revu ses paramètres d'attribution et va demander aux communes un effort plus important.

Donc encore des choix à faire, notamment comment considère-t-on le secteur enfance/jeunesse sur le territoire roncoquois et quelles seront les structures qui devront être accompagnées.

Pour les **produits des services**, l'enveloppe est estimée à plus ou moins 1 M€

#### • **EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

En regardant le budget primitif 2016 et la DM par rapport au DOB 2017, on a réduit nos dépenses de 700.000 €. Il fallait faire un effort particulier ; nous l'avons fait. Peut-être y aurait-il des ajustements en cours d'année mais je crois important de montrer une volonté de maintenir nos dépenses de fonctionnement pour pouvoir dégager de l'autofinancement et investir dans nos patrimoines. Vous le savez, nous avons un besoin important de construction de groupes scolaires dont les montants varient entre 5 et 6 M€ pour les 3 années à venir. Aujourd'hui, je crois qu'il faut faire un effort particulier dans nos dépenses de fonctionnement.

Les principales charges de fonctionnement sont **les charges de personnel**.

Vous avez demandé qu'on vous communique ce tableau ; nous l'avons transmis à tous les élus il y a quelques jours s'agissant de l'évolution des catégories professionnelles des effectifs au 31 décembre 2015. On s'arrête à l'exercice écoulé puisque c'est désormais une obligation dans le cadre du DOB de vous présenter ces éléments.

56,17 % des effectifs sont des femmes qui se répartissent dans les 3 catégories A, B et C.

Les charges de personnel représentent un peu moins de 50 % des dépenses réelles de fonctionnement sachant que la moyenne des communes de la même strate tourne à 57/58 %. Il me semble important d'indiquer que nous avons le souci d'avoir des dépenses contraintes et, malgré tout, un taux de services rendus à la population qui est de qualité.

Les charges étaient de 7,210 M€ en 2016 et seront à 7,2 M€ en 2017 malgré l'augmentation du GVT (glissement vieillesse technicité), malgré l'augmentation des grilles indiciaires des agents de catégorie C et d'une partie de la catégorie B.

Bien entendu, cette baisse est à noter suite à du non-remplacement de départs d'agents à la retraite. On avait dit que l'on ne remplacerait pas tous les départs ; il y a des choix à faire, l'organisation est différente. Je crois que l'ensemble du personnel a bien compris qu'il y avait un effort à faire et il le fait dans la performance pour justement rendre service à la population.

Vous avez à l'écran la **répartition de tous les éléments de rémunération** par rapport au compte administratif 2015 puis repris dans un graphique sous forme de camembert. Les dépenses de personnel s'élèvent donc à 4.548.097 € hors charges patronales.

Charges patronales comprises, on est à 777,2 M€.

Le graphique suivant reprend **l'évolution des effectifs** pour une projection jusqu'en 2018. On reste sur une stabilité des effectifs ; peut-être y aura-t-il une diminution. On examinera comment évolue l'organisation.

Je pense que, là aussi, il faut se remettre en cause. La Fonction publique de 2017-2020 n'est pas celle des années 60-70. Chacun doit donc se remettre en cause et regarder différemment.

Quant au **temps de travail**, la commune de Roncq est sur une durée de 35 h/semaine. Certains agents sont à 37 h avec une possibilité de récupération (RTT de quelques jours par trimestre). Donc globalement l'ensemble du personnel travaille 35 h dans le cadre des emplois contractuels et titulaires. Pour les agents de droit privé et activité accessoire, le régime est différent : temps partiel ou en activité accessoire pour les professeurs de l'Ecole de musique qui n'ont pas le même statut.

#### **Les charges à caractère général.**

L'estimation au compte administratif 2016 est de 4,53 M€ et le DOB 2017 est prévu à 4,9 M€.

Il est vrai que le CA 2014 était de 4,6 M€ et le CA 2015 à 4,918 M€ mais il y a également l'extinction de la Caisse des écoles.

En 2016 tout n'a pas été dépensé en charges à caractère général – tant mieux.

On a quand même relancé un budget à 4,9 M€ pour avoir éventuellement une poire pour la soif. Eventuellement en fin d'année 2017, on le récupérera en excédent.

Bien entendu, nous continuons à réformer nos pratiques et nos actions :

- Mutualisation renforcée avec les villes environnantes
- Groupement d'achats
- Gestion efficiente de notre parc automobile
- Optimisation de la commande publique et montée en compétence de la fonction : acheteur public
- Mise en place de la dématérialisation pour les entreprises permettant de réduire encore le délai de paiement.

Je rappelle qu'en 2015 le délai de paiement de la commune de Roncq vis-à-vis de ses fournisseurs (ordonnateur, le Maire, et le comptable, le Trésorier d'Halluin) était de 19 jours. En 2016 il devrait être du même ordre. C'est donc avec rapidité que nous payons nos fournisseurs ; on peut s'enorgueillir de nos délais de paiement très courts qui permettent de ne pas mettre les entreprises en difficulté quand elles ont des besoins de trésorerie.

On devra avoir une vigilance accrue sur nos taux de réalisation qui, au cours des trois derniers exercices, ont été de 87 %. On pourrait faire mieux ; il faut optimiser encore notre gestion et tendre logiquement vers les 100 % même si l'on sait que ce n'est pas possible mais il faut y tendre.

**Les autres charges de gestion courante** intègrent notamment :

- Les indemnités et cotisations des indemnités des élus
- Le forfait communal aux écoles privées, qui a été revu dans le cadre de la nouvelle convention 2016/2020
- Le mandatement dédié à la Petite enfance notamment la SCIC Kaléïde que nous avons rencontrée et à laquelle nous avons demandons de faire un effort au niveau de sa masse budgétaire. Nous avons eu une première rencontre avec ses représentants que nous revoyons en janvier pour voir comment ils peuvent devenir plus efficaces
- La subvention au CCAS d'environ 400.000 €. Je rappelle que le CCAS s'est réuni cette semaine pour présenter son débat d'orientations budgétaires ; il est possible que l'on ne verse pas la totalité de cette subvention compte tenu de l'excédent de fonctionnement d'environ 100.000 €. Si demain d'autres actions se développent notamment en faveur des populations les plus défavorisées, il est bien entendu que la commune de Roncq répondra toujours présente parce qu'il est indispensable d'accompagner les laissés pour compte
- Les subventions aux associations
- Diverses charges telles que l'enveloppe consacrée au forfait intercommunal (184 € par enfant).

Je rappellerai quand même que la Commune a mis en place avec les associations un partenariat, avec des rencontres régulières chaque année afin de mieux appréhender leurs besoins et leurs difficultés. Le tissu associatif doit être accompagné par les pouvoirs publics mais ce doit être le fruit d'un partenariat efficace qui s'est traduit par la mise en place de conventions pluriannuelles.

Je veux rappeler encore que, par-delà les subventions en monnaie sonnante et trébuchante vis-à-vis des associations, on a valorisé la mise à disposition des salles municipales, des terrains, du matériel, des équipements divers et de mise à disposition de personnels municipaux. La Ville prend également en charge l'entretien et la réparation de l'ensemble des locaux et des matériels, les fluides ainsi que le nettoyage.

L'évaluation pour les deux derniers exercices 2014 et 2015 s'élève à plus de 1,2 M€.

Je crois important de le souligner car on ne voit que la face émergente des décisions votées en Conseil municipal. Mais pour toute la partie cachée, qui a un coût pour la Commune, il faut la rappeler aux associations ce que font les élus en charge.

Concernant **les charges financières**, on n'a pas d'emprunt ou très peu. Voyez que l'estimation au 31 décembre 2016 pour le remboursement des intérêts s'élève à 90.000 €. Ce montant va décroissant jusqu'en 2019.

Je ne dis pas que nous ne ferons pas appel à emprunt d'ici la fin du mandat.

Aujourd'hui je ne peux en présumer ; nous regarderons au niveau du budget et éventuellement au niveau des recettes de patrimoine futures. A ce jour, nous n'avons pas de visibilité précise sachant que l'objectif, c'est d'emprunter au minimum et de ne pas grever la charge de la Commune par des dettes supplémentaires si on peut s'autofinancer.

**La structure de la dette de la Commune** vous est présentée dans le cadre du DOB ; aujourd'hui c'est une obligation.

Nous avons 5 emprunts à taux fixe et 2 emprunts à taux variable pour 3,943 M€.

La dette par habitant est de 288 € (elle commence à diminuer également) contre 944 € par habitant pour la moyenne de la strate des communes de 10 à 20.000 habitants. Nous sommes donc trois fois largement inférieurs, c'est un bon marqueur dans le cadre de la poursuite de nos investissements.

Concernant la **structure de la dette relative aux emprunts garantis**, je vais passer rapidement. Vous avez eu l'information, il s'agit d'AFTE, HLM Notre Logis et HLM Logicil soit 1,091 M€ répartis en 5 emprunts.

Aujourd'hui les bénéficiaires n'ont pas de souci pour rembourser leurs emprunts. La Commune en est garante mais, à ce jour, nous n'avons pas eu de demande de substitution.

Pour clore cette partie du DOB qui concerne le fonctionnement, on a préparé une projection du plan pluriannuel de fonctionnement 2014/2018 ; je ne suis pas allé au-delà volontairement puisqu'il y a manque d'informations. Vous constatez quand même une érosion de la capacité

d'autofinancement disponible. Souvenez-vous...bien entendu BP 2017 et BP 2016+DM, l'excédent n'est pas encore incorporé mais quand même

Compte administratif 2014, c'étaient ....	2,1 M€	
Compte administratif 2015 .....	1,9 M€	
BP+DMS 2016.....	1,3 M€	on aura certainement plus
BP 2017.....	1 M€	
BP 2018.....	857.000 €	

A la lecture des chiffres, on constate bien une érosion. C'est pourquoi il faut être prudent et ne pas partir sur des volontés d'augmenter la section de fonctionnement comme l'opposition me l'avait demandé l'année dernière en disant : *vous avez un CA à l'équilibre, pourquoi n'abondez-vous pas la section de fonctionnement ?*

Ça c'est le tiroir-caisse et la dépense. Hors de question !

Tout ce qui est excédent part en investissement et non pas en fonctionnement.

Pour le suréquilibre, il en est de même.

S'il y a suréquilibre comme l'année dernière, il sera affecté pour les groupes scolaires qui doivent être construits dans les années futures. Vous l'avez eu dans le plan pluriannuel d'investissement en projection ; je pense important de se prémunir par ces dispositions.

### **Programme des dépenses réelles d'investissement pour 2017**

Je vais aller plus en détail parce que vous m'avez demandé certaines informations que je vous communique ce soir.

Etudes diverses..... 240.000 €

Ce sont des assistances à maîtrise d'œuvre pour les bâtiments scolaires (phase 2 école Neruda, Curie, pôle ressources CTM, enfouissement des réseaux, terrain synthétique football). Ce sont des frais d'études qui seront proposés dans le cadre du vote du budget 2017.

Il faut savoir qu'au niveau des investissements évalués pour le budget 2017, on est à plus de 4,2 M€ ce qui est important. Lors de la présentation du DOB 2014, au moment du renouvellement du mandat, j'avais dit qu'il y avait une jauge d'investissement très important et que l'on ferait certainement plus qu'au mandat précédent. Effectivement on fait plus, on a plus de charges de fonctionnement (notamment les TAP), on a moins de recettes et, malgré cela, on peut saluer les services qui ont réussi à trouver des économies d'échelle pour

pouvoir dégager de l'autofinancement et programmer nos investissements dans le cadre des besoins que nous avons présentés en début de mandat.

Extension école maternelle Kergomard..... 1.300.000 €  
 Une enveloppe complémentaire à celle engagée en 2016 et le coût total de l'opération (je le rappelle) est de 1,7 M€.

Travaux école Brel/Picasso ..... 370.000 €  
 Installation d'un nouveau terrain football synthétique ..... 820.000 €  
 Y compris l'éclairage, sous réserve des subventions.

Au moment de la présentation du budget, chaque élu en charge d'une délégation présentera peut-être plus en détail, puisque ce sera voté, les choix qui ont été faits et les divers équipements programmés en 2017. Aujourd'hui nous ne votons pas ; c'est un débat.

Travaux sur les différents sites sportifs..... 295.000 €  
 Salle Bats, salle Drut, salle Jules-Gilles (petits travaux), piscine (caniveaux et déchlora-  
 minateur)

Installation d'un nouveau skatepark ..... 100.000 €

Réaménagement..... 100.000 €  
 Du cimetière du Centre (suite exhumations), des sites funéraires au Blanc-Four  
 (columbariums et jardin du souvenir)

Achat de deux ossuaires, aménagement pour les personnes à mobilité réduite des allées  
 des cimetières en bitume.

Travaux de contrôle d'accès pour raison de sécurité..... 70.000 €  
 Notamment Plan vigie pirate (salles de sport, piscine, bâtiments).

Mise en place reportée de 2016 à 2017 d'une vidéosurveillance..... 300.000 €  
 En collaboration avec la MEL

Schéma informatique ..... 70.000 €

Divers travaux ..... 70.000 €

Travaux d'éclairage public qu'on retrouve chaque année ..... 140.000 €

Diagnostiques pour divers bâtiments.....	30.000 €
Accessibilité bâtiments, travaux de rénovation (Brel/Picasso, Salle Jules-Gilles) et petits travaux divers	
Plantation d'arbres .....	20.000 €
Remplacement de jeux de plein air de loisirs Bois-Leurent.....	60.000 €
Achat de matériels divers pour les services.....	155.000 €
Une enveloppe prévisionnelle que l'on confirmera au budget primitif ..	100.000 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>4.240.000 €</b>

C'est un montant important ; il faut souligner la volonté municipale de maintenir son patrimoine, de le développer et de répondre aux besoins et aspirations de la population roncquoise.

### **Programme d'investissement**

Nous avons fait un zoom léger sur la période 2017 (2<sup>ème</sup> semestre) – 2018-2019-2020

Travaux à l'école Neruda, le démarrage des travaux est prévu courant second semestre pour une estimation prévisionnelle de plus ou moins.....	1 M€
La reconstruction de l'école Marie-Curie, pour une estimation en novembre 2015 qui sera certainement modifiée de .....	2 M€
Des travaux dans le cadre du Plan de patrimoine pour l'école Jaurès.	370.000 €
Des travaux dans l'école Brel .....	670.000 €
Enfin la transformation du CTM (centre technique municipal) en pôle ressources, une estimation à ce jour en TTC, avec les frais d'études et autres.....	3,6 M€

A cela s'ajoutent les travaux d'accessibilité qui seront étalés sur plusieurs années. Vous vous souvenez sans doute, quand nous vous avons présenté le Plan d'accessibilité aux personnes handicapées et mobilité réduite, le coût était d'environ 1 M€. Nous allons le réaliser phase par phase.

Bien sûr ce que l'on ne fera pas, on regardera dans quel cadre cela rentre ou ne rentre pas. Il y a des obligations mais des travaux ne peuvent pas être réalisés à cause de problèmes techniques, on parlera des dérogations ou des exemptions.

### **Recettes réelles d'investissement pour 2017**

Volontairement je n'ai pas affiché beaucoup de recettes. Pourquoi ?

Parce qu'à ce jour, dans le cadre du patrimoine, des opérations de cession de patrimoine sont encore en cours ou en cours de négociations. Vous savez que ces opérations patrimoniales ont besoin de la plus grande discrétion possible : puisqu'il y a négociations avec des acheteurs, on doit préserver les intérêts de la Commune et ne pas afficher des montants. De toute façon, vous en aurez connaissance au moment de la présentation de certaines délibérations. Par exemple pour la cession immobilière de l'ancienne OMS ou de la rue du Pôle Nord, logiquement en février 2017 au moment du vote du budget, on aura une délibération à présenter pour fixer le montant par le Service des Domaines puisque ces deux ventes se feront dans le cadre d'une vente aux enchères par le site des notaires, comme nous l'avons déjà pratiqué : chacun surenchérit sur le bien qu'il souhaite acquérir. Aujourd'hui, tout le monde doit donc être sur le même plan d'égalité et je ne peux donc pas communiquer ces éléments.

Un élément apparaîtra aujourd'hui dans les recettes de patrimoine, c'est le DOJO/Poste pour lequel on a délibéré les 502.000 € ; nous percevrons peut-être la recette d'ici la fin de l'année 2017 au fur et à mesure, dans le cadre de la négociation qui a été entamée avec le promoteur. Vous connaissez ce montant puisqu'il a été délibéré en Conseil municipal.

Pour toutes les autres recettes, dans le cadre du plan de patrimoine : Actival, la rue de Tourcoing, les éléments de vente de terrains et autres annexes, aujourd'hui je ne vous donne pas les montants parce que nous n'en avons pas d'évaluation précise.

Pour Pergault et diverses cessions, les projets ne sont pas totalement affinés.

En fonction d'une évaluation des Domaines et du choix qui sera ciblé sur tel ou tel patrimoine, les fourchettes de prix seront peut-être différentes. C'est la raison pour laquelle je vous réponds de suite aujourd'hui : vous aurez les montants au moment où on pourra se découvrir mais aujourd'hui je pense qu'il faut rester discret.

### **Etat des restes à réaliser au 31/12/2016**

Vous voyez à l'écran que, pour l'exercice 2017, il reste 800.000 € en reports d'investissement (estimation à la date du 23/11/2016) que l'on va retrouver au budget 2017. Le compte administratif n'est pas arrêté mais cela ne devrait pas tarder ; néanmoins vers la fin de l'année, on a déjà une estimation.

Ce compte administratif dégagera un excédent. Eventuellement si cet excédent dégagé nous amène à constater un suréquilibre, nous l'affecterons immédiatement à un investissement, en réserve pour les investissements futurs notamment les groupes scolaires.

Je rappelle que d'ici la fin du mandat, ce sont 6 M€ que l'on va investir dans les groupes scolaires. Le budget fonctionnement-investissement de la Petite enfance/Jeunesse, qui

comprend bien entendu les écoles, c'est le premier budget de la Commune. Aujourd'hui, je pense qu'on peut s'enorgueillir d'avoir mis l'accent sur les futures générations et de fournir des cadres d'occupation idéaux pour le bien des Roncquoises et des Roncquois.

On arrive ainsi au terme de cette présentation qui s'inscrit, je le rappelle à nouveau, dans un cadre budgétaire contraint compte tenu des incertitudes liées aux prochaines élections où, malheureusement, le Gouvernement actuel n'a pas saisi le besoin de nous donner une lisibilité sur les années futures parce que, aujourd'hui, demain, il y a changement de majorité mais la République continue. Je regrette, je le redis et le réaffirme, c'est bien dommage de devoir rester en l'état et ne pas avoir de lisibilité.

On a maîtrisé nos dépenses de fonctionnement.

On a un faible endettement actuellement.

Ce qui nous permet de mener une politique d'investissement ambitieuse et soutenue, notamment dans le cadre du patrimoine scolaire. Son financement s'appuiera principalement sur nos ressources propres (l'autofinancement), le produit de nos cessions et, à la marge éventuellement, complété par un recours à l'emprunt.

Je voudrais remercier ici l'ensemble des services municipaux, notamment Catherine SERAFINI et Sabine KESTELOOT, pour la réalisation et la mise en œuvre de ce débat d'orientations budgétaires et la préparation du budget 2017 qui sera voté au mois de février.

Remercier également Christophe DUMONT pour la réalisation et la mise en œuvre de ces investissements.

Remercier l'ensemble des services municipaux, l'ensemble de mes collègues de la majorité municipalité qui ont contribué à nous faire confiance dans la préparation de ce budget.

Une remarque particulière pour le Service des ressources humaines qui nous a permis de vous présenter les évolutions de la masse salariale.

Un bravo à Marjorie VAN ENDE qui nous a présenté ce débat sous une forme dynamique qui vous a permis d'en suivre les différents éléments.

Je voudrais terminer en disant : maintenant on continue, on va présenter le budget. Il y aura des élections et j'espère que les Roncquoises et les Roncquois, ainsi que les Françaises et les Français qui devront se prononcer au printemps prochain, au soir du 18 juin pourront répondre à l'appel de la nouvelle majorité qui sera présente et qui pourra nous donner un cap pour les années futures, ce que nous n'avons pas aujourd'hui. Je vous remercie.

## M. LE MAIRE –

J'ai presque envie d'applaudir tellement c'était précis, étoffé, très rigoureux mais, en même temps, des perspectives d'avenir plutôt réconfortantes tout en se disant que la maîtrise des dépenses, que nous faisons depuis plus de 15 ans dans cette Ville, porte ses fruits et trouve sa justification parce que nous avons toujours postulé que les communes devaient être vertueuses dans un Etat plus vertueux. Et nous l'avons fait avant qu'on ne nous le demande, c'est la raison pour laquelle nous pouvons accuser en quelque sorte et absorber le choc d'une manière plus souple et confortable que si nous ne nous y étions pas préparés.

C'est finalement la fameuse fable *de la cigale et de la fourmi*. Il y a ceux qui chantent et il y a ceux qui sont plus besogneux, dont le travail n'est pas forcément reconnu tout de suite mais qui, petit à petit, avancent leurs pions et, finalement, à l'arrivée sont les premiers.

Je pense qu'il faut maintenir cet effort avec, comme l'a très bien dit Patrick BOSSUT, des principes qui nous gouvernent depuis presque deux décennies :

- D'abord la promesse de ne pas augmenter la part communale des impôts ; c'est important quand même dans un pays où nous sommes, nous, citoyens, fortement imposés. Faisons donc en sorte que la Commune n'ajoute pas de la douleur à la douleur comme j'ai envie de le dire.

- 2<sup>ème</sup> item qui est le principe de base, c'est la masse salariale que nous avons réussi à endiguer en étant efficaces, en valorisant le travail des collaborateurs et en préparant bien avant que la loi ne nous le demande, des entretiens pour faire en sorte que chacun puisse trouver la plénitude de sa puissance et de son potentiel à l'intérieur de l'organigramme.

- Surtout de ne pas endetter la Ville.

Je crois que ces trois items, ces trois principes de base ont été maintenus.

Vous l'avez un peu évoqué ; il est vrai que, si on reprend cette belle expression de Virginia Woolf « *Une lumière ici requiert de l'ombre là-bas* »...

Nous avons, en haut, un peu d'ombre parce qu'il va y avoir une alternance, parce que les finances de la France ne sont pas dans un bon état. Nous sommes à un endettement qui est près de 100 % du PIB... 98,4 % !

Nous sommes donc face à une véritable catastrophe financière nucléaire !

Il faut donc que chacun prenne sa part de travail, de redressement des finances publiques.

Personnellement, j'y vois plutôt une opportunité, cher Patrick BOSSUT, plutôt qu'un fardeau. Il y a donc deux attitudes :

- Soit on traîne son fardeau en se plaignant constamment en disant... *Mon Dieu, que le monde va mal... Comment vais-je faire ?... Vais-je m'en sortir ?*
- Soit on a une attitude plus dynamique, plus positive qui consiste à dire : *certes il y a un obstacle, une difficulté, raison de plus pour la franchir collectivement !*

C'est à cela que nous vous invitons, que je vous invite, mes chers collègues : relever les défis !

Et on relève les défis en laissant tomber tous les conservatismes c'est-à-dire en ayant un regard neuf sur toutes les procédures que l'on met en place, en ayant un regard neuf sur la ville qui n'est pas une entité figée à vie. Vous le savez, nous, nous avons un passage très réduit dans la vie d'une commune ; nous sommes des passeurs. Pour autant, bien que l'on passe, on doit construire et parfois déconstruire pour mieux reconstruire. Et donc ce travail de reconstruction d'une ville qui se fait sur elle-même, nous devons sans cesse l'envisager. Pourquoi ?

Parce que cette Ville doit s'adapter au temps que l'on vit et ces temps aujourd'hui ne sont plus ceux que l'on vivait il y a 30 ans. Ce qui fait que la Fonction publique ne sera forcément plus la même et c'est tant mieux, parce que tous les métiers doivent évoluer. On a bien vu que des métiers se créent et cette révolution digitale, que l'on vit aujourd'hui, crée beaucoup de métiers qui n'existaient pas il y a encore 20 ou 30 ans.

On est donc sur un monde qui bouge, sur des fractures très fortes. Beaucoup de gens peuvent, à juste titre, se sentir lésés. Il faut qu'on accompagne au mieux. Et donc chacun, dans cette structuration d'architecture institutionnelle de la France, doit prendre sa part.

Finalement je suis ravi de voir combien ce budget reste un budget qui permet d'envisager l'avenir mais qui, en même temps, est un budget de raison, un budget qui n'handicape pas l'avenir, un budget qui n'obère pas l'avenir par des choix qui pourraient être risqués.

En même temps, on continue d'être dans la dynamique.

Quand je vois, sur le parc d'activités Pierre-Mauroy, l'accueil de nouvelles entreprises.

Quand je vois les nouveaux projets de logements sociaux qui se construisent.

Quand je vois les projets que vous nourrissez sur les écoles.

Je me dis qu'on est dans cette dynamique positive et nécessaire.

Monsieur BOSSUT, vous êtes un peu comme un phare.

Un phare a un côté positif : il peut alerter, il peut guider ceux qui sont sur la mer confrontés à une tempête ou à des vents mauvais.

Lorsqu'on est dans la campagne ou dans le brouillard, le phare peut éblouir les personnes qui y sont confrontés.

Eh bien, vous, vous ne nous éblouissez pas, vous êtes dans la modération mais, en même temps, vous ne vous laissez pas éblouir par la difficulté de bâtir un budget sans que nous ayons tous les paramètres, notamment ceux que le Gouvernement doit nous apporter pour bien écrire notre page financière.

Vous avez relevé, je le pense, une véritable gageure avec toutes les équipes. C'est la raison pour laquelle je m'associe naturellement, avec tous ceux qui sont autour de cette table, à la rédaction des propositions budgétaires que nous allons débattre ; c'est bien naturel, c'est la démocratie et c'est tant mieux. Mais je voulais vraiment féliciter chacun pour les efforts que vous avez accomplis dans tous les domaines de manière à poser les principes d'un débat serein, d'un débat maîtrisé et d'un débat modéré qui nous permettra, je le redis et je le pense très fortement, d'envisager l'avenir.

Puis vous avez une fenêtre qui est importante parce qu'on a trop souvent l'habitude de s'auto-centrer, de regarder son nombril communal. Vous faites en sorte que la chaîne puisse fonctionner.

Vous avez parlé du délai de paiement qui n'a cessé d'être réduit. Eh bien on peut en être fier ici. Payer nos fournisseurs en 19 jours, c'est formidable parce que cela augure d'une bonne santé de gestion administrative mais aussi d'une bonne dynamique pour les entreprises qui sont au bout de la chaîne et qui réalisent des travaux, qui dès lors peuvent envisager d'une manière plus sereine leur avenir.

Bravo vraiment pour ces efforts qui sont à la fois de la vertu et du respect pour les artisans et les nombreux fournisseurs qui travaillent pour nous !

Marjorie a affiché une belle vignette à l'écran : Place au débat !

Le débat est ouvert et, mes chers collègues, vous avez la parole.

Monsieur ZAJDA.

**M. ZAJDA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens d'abord à vous remercier de faire ce débat au milieu du Conseil municipal plutôt qu'à la fin ; c'est toujours un peu pénible pour les non-initiés d'en débattre quand il est assez tard.

Je tenais d'abord à répondre à Monsieur BOSSUT à propos du **suréquilibre** que nous voulions garder en fonctionnement. Tout simplement ce n'était pas pour le dépenser mais

pour avoir une meilleure souplesse pour l'avenir, c'est-à-dire qu'on pouvait très bien soit le garder en fonctionnement, soit le mettre en investissement. Or quand on met tout dans l'investissement, on ne peut pas remonter cet argent à un autre moment.

Vous évoquiez beaucoup d'incertitudes dans les chiffres qui ne sont pas donnés par l'Etat. Comme vous, je suis attristé de ne pas avoir tous ces éléments. D'un autre côté, si on lance des projections mais s'il y a une alternance, alors tout sera modifié, ce qui n'est pas forcément mieux.

Par contre, Monsieur le Maire a laissé un petit indice : il a déjà signalé, lors du cocktail avec les associations, que les dotations risquaient de baisser encore dans les années à venir. Peut-être plus ou moins, mais on verra à ce moment-là.

Ce sont des informations à retenir !

J'ai travaillé par rapport aux éléments que vous nous avez donnés ainsi que vos services. J'ai constaté quelques petites modifications depuis. Par conséquent mes chiffres ne sont peut-être plus tout à fait ajustés aux informations actuelles.

J'ai fait un petit calcul et vos projets d'investissement, sur les trois prochaines années, sont à plus de 12 M€ ; 4 M€ pour l'année prochaine plus 8 M€ pour les années futures.

En faisant des projections, il est certain pour moi qu'il y aura de l'emprunt à faire de 2 à 3 M€

Sur le premier dogme, nous sommes d'accord : nous ne souhaitons pas augmenter les taux d'imposition. En tout cas, ce que nous avons annoncé depuis quelque temps, d'utiliser l'emprunt s'avère un objectif qui va arriver assez rapidement.

Nous vous proposons, comme habituellement, d'emprunter maintenant.

Pourquoi ?

Tout d'abord parce que les taux sont particulièrement bas : les taux interbancaires sont négatifs et les taux d'emprunt pour les entreprises, les collectivités et les particuliers sont relativement bas. Je ne suis pas devin, je ne peux pas vous dire si dans deux ou trois ans, la situation sera la même. Si c'est le cas, tant mieux pour nous mais, généralement, on ne peut pas rester sur des taux aussi bas pour une durée très longue. Donc forcément, à un moment donné, ils vont augmenter. Première raison.

Vous l'avez dit vous-même : *grâce à notre bonne gestion, on peut obtenir des taux relativement bas.*

Le taux d'endettement de la ville est également très bas : 288 €/habitant contre 960 €/habitant pour les communes de notre strate.

Tout est donc favorable pour emprunter !

J'ai pris l'exemple d'un emprunt de 3,5 M€.

Il nous permettrait d'avoir un taux d'endettement à 500 €/habitant soit à peine la moitié de la strate, donc largement supportable.

Sur un amortissement de 12 ans et un taux de 1,5 % (je l'ai évalué ainsi mais ce n'est pas forcément le meilleur des taux) on peut garder une capacité d'autofinancement positive jusqu'à la fin du mandat. Ensuite, comme de toute façon on aura remboursé d'autres emprunts, notre capacité d'autofinancement devrait rester positive.

**Ces emprunts**, que nous proposons, peuvent servir à d'autres projets qui n'ont pas été évoqués dans la présentation : par exemple, la réfection de la crèche de la rue Destombes. J'ai lu dans le rapport du CEJ que celle-ci devenait obsolète. Comme on parlait de l'avenir de nos enfants, je pense que c'est quelque chose d'important à faire.

Eventuellement, grâce à ces 3,5 M€, pouvoir faire les travaux à l'église Saint-Roch sachant que, comme nous avons déjà dépensé pas mal d'argent sur cette église, il serait vraiment regrettable de ne pas aller jusqu'au bout en risquant d'avoir des travaux encore plus importants après coup.

Dans ces 3,5 M€, nous pouvons également (en modifiant un peu vos propositions) agrandir Neruda pour y faire une partie maternelle et reconvertir une partie des agrandissements, que vous proposez sur Kergomard, en classes de primaire ce qui permettrait, à notre sens, une meilleure répartition géographique et éviterait l'écartèlement des fratries entre Kergomard et Neruda.

Au niveau du fonctionnement, nous avons milité, lors du débat d'orientations budgétaires du **CCAS** (vous l'avez souligné tout à l'heure) pour le maintien de ses capacités, notamment au niveau du personnel : en 2016 l'effectif était de 3 agents et ils ne sont plus que 2.

Le Conseil d'administration du CCAS demande beaucoup de rapports, de refontes des process justement pour moderniser les besoins et trouver de nouvelles solutions.

A mon sens, diminuer la subvention du CCAS du coup n'est pas à l'ordre du jour. Passer, par exemple, de 100.000 € à 80.000 € les dépenses de personnel, j'ai proposé lors du débat de maintenir au moins ce montant et d'ajuster cette subvention en conséquence.

Concernant le **produit des domaines**, nous demandons également un élargissement des bases tarifaires et de créer de nouvelles tranches nous permettant de garder a minima, au

niveau de la Commune, la même assise financière mais, pour les Roncquois, cela permet de payer au plus près de leur capacité financière.

Et grâce à **la mutualisation de la restauration scolaire**, que nous reverrons tout à l'heure, qu'il y ait eu une réduction du coût de revient, cela permet aussi de réajuster certaines tarifications et de faire profiter de cette baisse une partie des usagers.

Voilà ce que je souhaitais dire à mon niveau mais je pense que mon collègue a quelques petites remarques, si vous le souhaitez.

#### **M. LE MAIRE –**

C'était fort intéressant et je vais essayer de vous répondre puisque, là, on est dans la politique et non pas dans la mécanique budgétaire, en quelque sorte.

Votre déroulement est intéressant parce que, finalement, que prouvez-vous ?

Vous reconnaissez à juste titre et je vous cite... *la bonne gestion et le bon taux d'endettement de la Commune*. Mais Monsieur ZAJDA, si on est arrivé là, c'est parce que nous faisons ces efforts depuis 15 ans et vous êtes en train de me proposer de rompre avec les efforts que nous faisons depuis 15 ans, qui nous ont permis et qui nous permettraient de faire l'inflexion de la politique que vous souhaitez, vous.

Mais vous le proposez depuis 15 ans !

Cela veut dire que si on avait mis en place, il y a 15 ans, la politique que vous proposiez, aujourd'hui même on ne pourrait plus faire cette inflexion qui, selon vous, serait positive.

Gardons donc cette raison, gardons ce cap !

J'allais dire qu'en plus vous manquez de réalisme. Et de réalisme territorial, et de réalisme de projets !

Quand vous parlez d'écartèlement des fratries, il faut savoir de quoi on parle.

Je n'en pleure même pas, je rigole... Ecarteler des fratries sur un territoire de 10 km<sup>2</sup>... j'insiste 10 km<sup>2</sup> ... Cela fait rire tout le monde et, au mieux, cela fait sourire.

Nous avons les projets que nous pouvons réaliser à un moment donné. Et dans ceux que nous ne pouvons pas faire, des interrogations sont à mener. Et je le fais depuis 15 ans sans aucun problème.

L'église, parlons-en !

Nous avons mis plus de 3 M€ dans la restauration des deux églises. Je le dis aujourd'hui : c'est suffisant ; c'est suffisant, je le répète. Et je dis aujourd'hui à la Communauté paroissiale, au Curé et à l'Evêque : *aidez-nous à engager une réflexion sur les besoins paroissiaux à Roncq dans le contexte financier que nous connaissons.*

C'est respectueux de la Communauté paroissiale mais c'est aussi respectueux des deniers de la République, Monsieur ZAJDA.

*(Intervention dans le public)*

Madame, vous n'avez pas le droit de parler et vous allez vous arrêter parce que je ne peux pas vous laisser parler.

Madame, je vous remercie de vous arrêter ou de sortir.

La prochaine fois, Madame, vous vous faites élire sur une liste et tout ira bien, vous pourrez parler. Cela s'appelle la démocratie ; il y a un règlement dans la démocratie et on l'accepte.

Je continue donc de dérouler cette affaire. Nous n'allons pas aller au-delà.

C'est comme les poupées russes, Monsieur ZAJDA !

Les poupées russes, cela s'emboîte et lorsque vous essayez de dire que les dotations aux associations vont baisser, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que les dotations de l'Etat vont baisser et donc les moyens de fonctionner vont se réduire, et donc comme la Commune a fait de la vertu depuis 15 ans, je demande (et cela a été enregistré) aux associations de faire de la vertu, comme je demande à la Communauté paroissiale de faire de la vertu.

Pourquoi les 13.000 habitants roncuois paieraient-ils une facture pour le nombre de paroissiens ? C'est la réflexion !

Qu'ai-je dit au Curé ?

*Au minima il faut 1 M€ pour l'église Saint-Roch, si vous me trouvez 1 M€, on le fait ; on n'est pas là pour fermer l'église.*

Je dis simplement ici, très fermement, très calmement et très sereinement : nous ne mettrons pas 1 M€ supplémentaire pour l'église.

Pour autant, nous avons permis que les églises puissent être pérennisées et nous l'avons promis en 2001. En tant qu'éléments de patrimoine, elles le resteront le plus longtemps possible. Je ne sais pas demain quelle catastrophe pourrait survenir à Saint-Piat; je ne peux pas prédire l'avenir. Le vrai problème de ces bâtiments : ce sont des bâtiments du 19<sup>ème</sup> siècle qui ont été construits avec une certaine technique qui, aujourd'hui, les rend extrêmement fragiles et qui nécessite donc de faire des travaux extrêmement importants.

Donc, de manière très calme, j'ai donné au Curé et au Comité paroissial les items de réflexion. Maintenant la balle est dans leur camp très démocratiquement et très sereinement et j'attends, de la Communauté paroissiale, un retour qui me permettra, qui nous permettra demain d'envisager un débat.

Mais ce débat sur l'avenir de Saint-Roch ne peut pas avoir lieu uniquement dans ce lieu du Conseil municipal, ce serait trop facile. Les solutions, nous ne sommes pas seuls à les avoir. Les solutions, nous les aurons avec la Paroisse et pas simplement comme financeur.

Si on va jusqu'au bout, savez-vous, Monsieur ZAJDA, que tous les ans le Conseil municipal donne à peu près 12.000 € à la paroisse. Vous le savez !

Il n'y a pas beaucoup de communes qui le font et c'est pour cette raison que j'ai exprimé ma colère lorsque j'avais des résistances de la Paroisse sur l'implantation de l'antenne Free sur le toit de l'église. Au nom de quoi, est-elle une autorité scientifique ?

Et en tant que républicains, nous pouvons tous, ici autour de la table, nous ériger contre cette dérive.

On a donc replacé le débat très calmement avec le Curé pour lui dire : *Monsieur le Curé, nous ne sommes pas pour la fermeture de l'église Saint-Roch au Blanc-Four. Par contre, nous nous interrogeons sur le niveau d'effort que la Commune peut encore faire au regard de ce qu'elle a déjà fait pour pérenniser le bâtiment...* On pourrait plutôt nous dire merci que de nous engueuler parce que si la couverture a été faite et si les vitraux ont été réparés, c'est bien parce que la municipalité s'est engagée et elle n'est pas –elle– la raison aujourd'hui de la détérioration du plafond de l'église.

S'il-vous-plaît, remettons l'église au centre du village et essayons d'être raisonnables !

Je dis simplement : réalisme territorial, réalisme des projets.

Faisons les projets que nous pouvons faire, que nous pouvons porter jusqu'au bout et qui reflètent, qui épousent la réalité de la population d'aujourd'hui.

En tout cas, je suis ravi quand même de votre reconnaissance et c'est très aimable de votre part, du bon travail que nous avons fait depuis 15 ans. C'est tout à fait fairplay et, Monsieur ZAJDA, je vous en sais tout à fait gré.

Je vous en prie.

**M. ZAJDA –**

Au cours de plusieurs Conseils, nous n'avons jamais critiqué la bonne gestion sauf que, comme nous l'avons signalé, nous ne sommes pas forcément d'accord sur certains points et c'est tout à fait normal. A ce niveau-là, il n'y avait aucun débat.

Juste pour rectifier mes propos qui a priori ont été mal interprétés : pour les baisses de dotations, je ne parlais pas des associations. C'était lors du cocktail aux associations que vous en aviez parlé pour les communes.

J'avais également souligné un point que vous n'avez pas resoulevé concernant la crèche Destombes...

**M. LE MAIRE –**

C'est la même chose : on sait très bien que cette crèche, pour l'instant, peut encore fonctionner... Dans les quelques années qui viennent, forcément il y aura un regard à avoir sur la petite enfance. Mais comme dans tout, comme à la MEL : quand vous savez que dans la rue des Frères Bonduel il y a nécessité absolue de faire des travaux et qu'on a une enveloppe, on l'affecte par ordre prioritaire à ce que l'on peut faire et on ne va pas aller au-delà de l'effort que l'on peut produire. Mais il est vrai qu'il y a un certain nombre de choses qui sont à revoir.

Le plan de patrimoine, c'est quand même un sacré effort qu'on a mis en place il y a 15 ans.

Je voudrais rappeler ici (parfois on a la mémoire courte) lorsqu'on est arrivé, la salle Catry s'effondrait, l'église Saint-Piat était complètement dans l'eau, certaines toitures étaient dans le même état... et je passe les salles de sports, les chaudières...

Aujourd'hui on peut se dire qu'à l'instant où on parle dans pratiquement tous les bâtiments les conditions de sécurité et d'entretien sont optimales. Ce n'est pas pour nous jeter des fleurs mais simplement parce que nous avons mis en place une méthodologie qui nous permet de l'atteindre et que nous avons mobilisé les finances pour ce faire. Mais à un moment donné, il faut être raisonnable.

C'est ce que nous voulons maintenir ici autour de cette table : un budget qui est à la fois perspective d'avenir et de raison parce qu'on ne peut pas faire mieux et plus que ce nous pouvons faire aujourd'hui.

Mais c'est bien, on a un débat de très grande qualité et je vous remercie, Monsieur ZAJDA, d'avoir apporté cette contribution tout à fait intéressante.

Y a-t-il d'autres contributions ?

Monsieur WABANT, je vous en prie.

**M. WABANT –**

Merci, Monsieur le Maire.

En complément de ce qui a été dit, je voudrais ajouter tout d'abord que vous aviez souhaité, lors du dernier débat d'orientations budgétaires où nous vous avons déjà félicité pour la gestion de la Commune... on continue sur la même logique. Vous aviez souhaité, disais-je, que le débat puisse porter de façon plus politique, plus concrète et, pour cela, vous nous avez dit : *vous n'avez qu'à travailler.*

J'en viens aux propositions concrètes mais je voudrais dire que lorsque nous demandons des informations pour pouvoir travailler, ce n'est pas simplement pour enquiquiner le monde et ce n'est pas pour faire un débat pseudo-juridique par personne interposée. Je le précise parce que j'ai demandé (et M. BOSSUT vient d'y répondre de façon directe aujourd'hui) ce qui était prévu par rapport au stade de football et de pouvoir avoir accès au dossier (stade de football et contentieux en cours) pour pouvoir me faire une idée de ce qui pouvait être proposé dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. C'était en lien avec le débat d'aujourd'hui mais surtout, il me semble normal de pouvoir accéder à des informations qui permettent de travailler.

On m'a fait une réponse supposée juridique, je dis bien supposée parce qu'elle se fonde sur deux erreurs essentielles :

1. Me dire que je n'ai pas droit d'y accéder parce que la Commission d'accès aux documents administratifs aurait statué par une décision de 2013 qui conduirait à ce que je ne puisse pas y accéder alors que c'est une décision qui concerne des actions juridiques et c'est surtout une décision qui concerne des particuliers qui demandent à accéder à un dossier d'enquête préalable au pénal et non pas à un dossier global. Cela n'a donc rien à voir.
2. Me dire que c'est la CADA qui décide sauf que la réponse ministérielle de 1999, je n'y étais pas mais je regarde toutes les décisions de la CADA depuis 2016 sur les dispositions de l'article L 221.13 du Code des communes : elles précisent que la CADA n'a pas vocation à décider et à arbitrer sur ce à quoi un conseiller municipal peut accéder.

Arrêtons de faire des débats juridico-judiciaires. L'esprit, c'était d'avoir accès au dossier pour pouvoir vous présenter des idées, des orientations en se servant de ce qui est acquis. Et on me le refuse ! Ce n'est pas une façon de mener le débat.

Pareil mais de façon différente avec M. BOSSUT : je partage son attachement à la nécessité de faire attention et de ne pas publier un certain nombre d'estimations.

J'avais demandé à pouvoir en disposer de façon confidentielle pour avoir une idée des recettes potentielles et prévisibles sur les 3 années dans le cadre du plan de gestion du patrimoine, que vous avez d'ailleurs élaboré et que vous poursuivez, et c'est tout à fait à votre honneur. Cela nous permettait d'avoir des chiffres... On ne me les a pas donnés mais je les ai réclamés tardivement, dont acte.

Je veux dire qu'il y a des éléments qui sont nécessaires pour pouvoir travailler et faire des propositions.

Ceci étant dit, comme pour l'église, pour ma part j'aurais tendance à dire, non pas qu'il faut ou qu'il ne faut pas dépenser mais qu'il faut savoir exactement combien.

Vous avez évoqué un montant de 1,2 M€ ; je vous crois sur parole, je n'ai pas de raison de mettre en cause votre parole. Nous voulions simplement pouvoir vérifier et regarder ce qui est important, ce qui est indispensable, ce qui dans tout cela relève de ceci ou cela.

Par ailleurs, je propose que, dans le débat d'orientations budgétaires d'aujourd'hui, on ait à la réflexion pour le budget 2017 d'augmenter quelque peu (c'est pourquoi j'avais demandé la précision sur les frais d'études existants) dans les dépenses de fonctionnement les frais d'études pour qu'on puisse avoir, dans le budget 2017, peut-être pas dans la décision immédiate, des études sur ce que l'on peut faire, y compris avec les paroissiens, avec vous, sur les travaux et pour quoi faire avec l'église.

Dernier point que je voulais aborder : concernant l'orientation générale budgétaire.

Je souhaiterais que l'on pense, dans le débat d'orientations budgétaires que nous avons, aussi entre guillemets aux investissements écologiques. Je me demandais si l'on ne pouvait pas, dans les dépenses de fonctionnement envisagées, qu'il y ait l'accompagnement des particuliers puisque des textes existent qui permettent aux collectivités territoriales d'accompagner les particuliers soit dans certains travaux d'isolation (c'est assez classique) soit dans des travaux d'installation de prises électriques pour les véhicules électriques, etc. Ne pourrait-on pas envisager qu'un effort soit fait dans ce domaine même, si c'est vrai, que c'est pour partie du fonctionnement.

Et que sur les 3 ans qui viennent, on puisse avoir une orientation sur l'installation de bornes de recharge électrique pour les véhicules dans la ville de telle façon à pouvoir répondre à un besoin de transformation écologique et aussi aux besoins de la population.

### **M. LE MAIRE -**

Tout d'abord vous êtes comme la marmotte, Monsieur WABANT : vous hibernez puis, à un moment donné, quand le Conseil municipal surgit, M. WABANT réapparaît, pose plein de questions... c'est une logorrhée de questions et il faut y répondre de suite.

Un projet municipal ne se construit pas ainsi, quand un Conseil municipal arrive et qu'il y a de la lumière dans la salle des Ecuries. Il se construit dans la durée. Je veux bien en parler mais on parle avec des gens qui sont porteurs d'idées étayées et de projets.

Or je n'en ai pas entendu beaucoup.

J'observe quand même que, sur le terrain de foot, et c'est là que je me dis que je suis bien content de ne pas vous avoir comme expert parce que, dans la dernière chronique, vous évoquiez quand même le fait qu'il fallait tout simplement refaire le terrain et se faire rembourser après. Si on écoutait vos conseils, je ne sais pas où cela nous mènerait.

Sur le terrain de foot, on est sur une procédure d'experts qui a été longue, qui a été coûteuse, pas de notre corps défendant : nous avons été victimes d'un enchaînement d'expertises douteuses et compliquées. Nous sommes plutôt la victime dans cette affaire, je le répète !

Quant à l'accompagnement des particuliers, le domaine que vous avez évoqué relève vraiment de la MEL. On est sur d'autres instances qui peuvent accompagner.

Déjà les Français ne comprennent plus rien à ce qui se fait, on ne va pas aller rajouter de l'aide. J'ai souhaité, au contraire, avec l'équipe municipale, nous retirer de toutes les aides que nous pouvions faire pour que ce soit plus lisible et qu'on puisse dégager tout l'argent sur les projets collectifs et non plus sur l'aide individuelle. On le fait dans les familles, on ne le fait plus sur la remise en peinture ou l'esthétique. On a essayé, on a constaté que c'était extrêmement compliqué et que cela ne portait pas forcément toujours ses fruits.

Concernant les études, il y a des études qui ne sont pas coûteuses du tout, qu'il ne faut même pas budgéter.

Quand j'engage le débat, je le porte de manière intellectuelle sur la place publique. Prenons Saint-Roch mais aussi d'autres débats : je dis simplement que des gens doivent prendre leur

responsabilité, c'est-à-dire l'affectataire des bâtiments municipaux églises doit apporter sa contribution et ce n'est pas de l'argent public, c'est de la réflexion dans un contexte plus global.

Je ne suis ni évêque, ni curé, je ne vais donc pas me substituer à l'Evêché qui, lui, a une vision globale. J'observe simplement que lorsque, après de nombreuses demandes de rendez-vous, je suis allé voir l'Evêque, j'ai été reçu par l'Evêque auxiliaire. C'était un dimanche de Pentecôte ; j'y suis allé, j'ai pris le rendez-vous parce que je l'avais demandé depuis très longtemps. J'ai eu une fin de non-recevoir me disant que ce serait décidé dans les lieux dédiés et je n'ai jamais plus eu de retour. En tout cas, j'observe que l'Evêque auxiliaire, lorsqu'il m'a raccompagné, m'a dit : *voyez, ça, c'est un bâtiment de l'Evêché mais on le revend...* Je lui ai répondu : *certains peuvent vendre quand c'est leur bien mais, par contre, les communes sont contraintes à garder les biens, à les entretenir et à y apporter des contributions gigantesques.* Tout cela est quand même un peu facile mais c'est la loi de 1905. Nous en sommes les héritiers et les enfants ; il faut naturellement assumer.

Je le redis ; je veux bien travailler mais dans de bonnes conditions et avec des contributions écrites un peu longtemps à l'avance. Ensuite il y a des études qui ne sont pas forcément coûteuses mais que chacun prenne ses responsabilités. Le débat n'est pas qu'ici, le débat est aussi ailleurs et nous l'aurons, je le pense, de manière intelligente avec l'église qui a bien entendu. En tout cas, les représentants qui accompagnaient le curé ont bien entendu l'enjeu. Après il ne faut pas le travestir, il faut l'expliquer clairement à tout le monde. Je pense que chacun peut comprendre qu'une collectivité doit se fixer un niveau d'effort et qu'au-delà cela devient un peu compliqué. C'est ce que je voulais simplement vous dire.

Je porte cette réflexion aujourd'hui ; elle ne sera pas tranchée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires bien entendu mais elle le sera dans les années qui viennent.

Monsieur ZAJDA.

#### **M. ZAJDA –**

Je voudrais juste reprendre vos propos.

Vous dites qu'il n'y a pas de propositions, que vous n'entendez jamais de propositions.

On vient d'en faire quelques-unes ici dans cette instance ; on l'a fait dans d'autres débats d'orientations budgétaires. Je vais peut-être devoir les rappeler si vous ne les avez pas entendues :

On a parlé de la crèche, de l'église, de refaire les travaux différemment sur les écoles publiques. Ce sont des propositions ; on met de l'autre côté des financements. Il ne faut pas dire qu'on ne fait pas de propositions, Monsieur le Maire !

## M. LE MAIRE –

Attendez, Monsieur ZAJDA. Vous ne faites pas de propositions !

Une proposition, c'est chiffré, c'est global, ce n'est pas simplement de dire : *on aime bien Pergault, on va maintenir Pergault... On aime bien Saint-Roch, eh bien on va maintenir Saint-Roch...* C'est facile et je peux le dire aussi. Bien entendu que j'ai envie de tout maintenir sauf qu'à un moment donné, je suis confronté à un principe de réalité qui est le budget.

Donc la proposition doit être courageuse.

Aller dire aux gens qu'on peut repeindre toute la ville en rose, c'est assez facile sauf que si l'on n'a pas de peinture pour les 10,5 km<sup>2</sup>, on ne peut pas le faire. Evidemment on ira dans le mur.

L'idée, ce n'est pas de conduire la voiture en se disant : *je vais devoir conduire tout en changeant la roue...* C'est d'avoir les quatre roues qui nous mènent à bon port. C'est bien là le sujet.

Nous, nous souhaitons avoir une voiture qui fonctionne bien et qui est bien entretenue. Une voiture pas trop luxueuse, une voiture qui corresponde à la ville et qui, en même temps, nous mène là où nous devons aller.

Sommes-nous d'accord pour arrêter le débat ? Je vous remercie.

Et Monsieur BOSSUT continue ses contributions de manière à nous proposer un budget en février.

Mes chers collègues, je vous remercie.

Monsieur BOSSUT, je vous remercie vivement.

**1.05 - ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES - Résiliation de la convention bipartite (entre les villes de Roncq et Tourcoing) - Nouvelle convention tripartite (entre les villes de Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing) - Désignation des membres de la conférence intercommunale**

*Depuis une dizaine d'années maintenant, le législateur est intervenu afin de permettre aux intercommunalités et aux communes, de mettre sur pied des modes nouveaux de coopération souple et partagée, reprise sous l'appellation « mutualisation », visant à mettre en commun leurs ressources et moyens, dans une logique d'efficience du service public.*

*L'opération de mutualisation intercommunale de la cuisine municipale de Tourcoing est un projet innovant et ambitieux. Une première étape a été mise en œuvre entre les Villes de Tourcoing et*

de Roncq dès septembre 2014. La proposition d'étendre cette démarche à la Ville de Neuville-en-Ferrain s'inscrit dans la logique de rapprochement des communes du territoire tourquennois.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette seconde phase de mutualisation sont de différentes natures. Tout d'abord, il s'agit de poursuivre les efforts d'optimisation de l'utilisation de la cuisine municipale de Tourcoing. Parallèlement, les communes membres de l'Entente s'engagent à développer la qualité des repas servis aux enfants. Ainsi, la politique d'approvisionnement évoluera progressivement pour intégrer davantage de produits issus de l'agriculture biologique et des circuits courts. De même, une attention plus prononcée sur la saisonnalité sera apportée lors de l'élaboration des menus.

Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de mettre fin à la convention bipartite qui lie les Villes de Roncq et de Tourcoing (1) afin de créer une nouvelle Entente intercommunale tripartite entre Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing (2).

### 1/ Clôture de la convention bipartite :

Afin d'engager la nouvelle mutualisation, il est doit être mis fin à l'entente intercommunale bipartite liant Roncq et Tourcoing via la signature d'un avenant de clôture à l'actuelle convention. Cet avenant a été présenté à la Conférence Intercommunale le 18 octobre 2016 qui a émis un avis favorable.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017, le coût de revient 2016 sera calculé de sorte à ce que soit régularisé le versement 2016. Une délibération sera donc présentée aux Conseils municipaux des deux Villes d'ici juin 2017 sur ce sujet.

### 2 / Nouvelle convention intercommunale organisant la production mutualisée des repas scolaires :

Il est proposé de créer une entente intercommunale entre les villes de Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing dont l'objet est la mutualisation des moyens affectés à la cuisine municipale de Tourcoing.

Le projet de convention (cf. PJ en annexe) définit :

- les conditions pratiques et financières de la production mutualisée des repas scolaires (à destination des écoles et des Accueils Collectifs de Mineurs- ACM) par la cuisine municipale de Tourcoing ;
- les modalités de gouvernance et de fonctionnement de l'Entente Intercommunale entre la Ville de Neuville-en-Ferrain, la ville de Roncq et la ville de Tourcoing ;
- les modalités de prise en charge financière des dépenses d'investissement supplémentaire en vue de l'adaptation de l'outil de production nécessaire à la mutualisation.

Cette proposition de convention a été travaillée depuis janvier 2016 avec les Villes parties-prenantes à la mutualisation, elle actualise la convention signée en 2014. Outre l'intégration d'une troisième ville, la principale évolution réside dans un changement de périmètre des productions et la spécialisation de la cuisine centrale sur son cœur de métier et les repas à destination des enfants. En effet, l'augmentation du nombre de repas produits (950 repas scolaires/jour de production pour Neuville-en-Ferrain) rendait impossible, notamment pour des raisons de superficies de stockage, le maintien de la préparation des repas à destination des seniors

*(portage à domicile). La fourniture des repas portés à domicile sera confiée à une entreprise de restauration à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 sous la forme d'un groupement de commande CCAS de Tourcoing / CCAS de Roncq.*

*Cette nouvelle étape de mutualisation implique des investissements spécifiques (thermoscelleuse automatique, adaptation de la zone « déconditionnement »). Ils sont réalisés en commun (68,47 % Tourcoing ; 17,25 % Roncq, 14,28 % Neuville-en-Ferrain), pour un total de 101.120 € HT.*

*Les questions liées au fonctionnement de l'entente sont débattues au sein d'une instance créée spécifiquement : la **Conférence intercommunale**. Chaque Conseil municipal se fait représenter dans cette instance par une commission spéciale nommée et composée de 3 membres (3 élus membres et 3 suppléants élus au scrutin secret à la proportionnelle au plus fort reste) et pour la durée du mandat municipal.*

*Chaque année, au plus tard au 15 juillet, il sera présenté à chacun des trois Conseils municipaux le rapport annuel d'activité de l'entente ainsi que les comptes réalisés.*

*Après examen, il est proposé au Conseil municipal :*

- *d'approuver le projet d'avenant de clôture joint en annexe 1 ;*
  - *d'approuver le projet de convention tripartite portant création d'une entente intercommunale entre Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing joint en annexe 2 ;*
  - *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant en cas d'empêchement, à signer la présente convention et tout document nécessaire à son exécution ;*
  - *de désigner en son sein, par un vote à scrutin secret à la proportionnelle au plus fort reste la commission qui représentera la Ville de Roncq au sein de la Conférence Intercommunale pour la durée du mandat : 3 élus titulaires et 3 suppléants (en application de l'article L 2121-21 du C.G.C.T et après décision à l'unanimité du Conseil municipal, le vote s'est déroulé à main levée). Ont été désignés :*
- *Elus titulaires : Rodrigue DESMET - Thibault TELLIER - Eric ZAJDA*
  - *Elus suppléants : Thierry MITTENAERE - Franck GILME - Jeannique VANDEWIELE*

*La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 8 décembre 2016.*

**M. LE MAIRE –**

Monsieur DESMET, vous avez la parole.

**M. DESMET –**

Merci, Monsieur le Maire.

Comme on le rappelait au DOB, c'est une mutualisation que l'on essaie d'organiser avec les autres communes. En 2014 nous avons conclu cette mutualisation intercommunale avec la ville de Tourcoing pour l'organisation de la production mutualisée des repas scolaires entre Roncq et Tourcoing ; nous avons signé une convention.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 cette convention va intégrer la ville de Neuville-en-Ferrain.

Dans un premier temps, nous allons donc devoir résilier la convention bipartite intercommunale entre Roncq et Tourcoing et, dans un second temps, il nous faudra signer une nouvelle convention tripartite entre Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing.

Pour cette convention, on reprend le même dispositif avec trois représentants titulaires et trois représentants suppléants.

Lors de la réunion plénière, on a demandé si l'on pouvait renouveler les représentants qui figuraient déjà dans la convention signée avec Tourcoing, avec un petit changement entre titulaire et suppléant. Sont donc proposés :

- En tant que titulaires : MM. TELLIER, ZAJDA et moi-même.
- En tant que suppléants : M. GILME, Mmes DEBEUF et VANDEWIELE

Si tout le monde en est d'accord, peut-on voter à main levée comme je l'avais proposé en Commission.

#### **M. LE MAIRE –**

Sommes-nous tous d'accord pour fonctionner ainsi ? (pas de remarque)

Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous remercie.

***1.08 - ACTION EN DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE, L'ENFANCE ET LA JEUNESSE  
- Partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Nord - Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Période 2016/2019***

*La Ville de Roncq développe depuis de longues années avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord un partenariat en faveur d'une politique active pour la Petite Enfance, Enfance (le premier Contrat Enfance est signé en 1989) et d'une politique globale et concertée en faveur des loisirs et des vacances des enfants âgés de 6 à 17 ans pendant leur temps libre (Contrat Temps Libre signé en 2000).*

*En 2008, le partenariat avec la CAF s'est articulé autour du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).*

*Une évaluation des services (en termes d'occupation et de besoins) destinée à la population a été réalisée. A partir de cet élément, un contrat d'objectifs et de co-financement a été établi entre la CAF et la Ville de Roncq. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil afin de répondre aux besoins des familles et de leurs enfants et d'autre part, de contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les grands.*

prestations que nous assurons depuis les deux derniers CEJ et que nous reconduisons ici avec ce 3<sup>ème</sup> contrat.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur TELLIER.

Qui veut intervenir ?

Monsieur VANDAMME, vous avez la parole.

**M. VANDAMME –**

Merci, Monsieur le Maire.

Une question par rapport aux jeunes de 12/17 ans qui, une fois de plus, n'apparaissent plus dans cette proposition. Pourquoi ?

On parle d'un Contrat Enfance Jeunesse. On est là vraiment sur l'enfance mais quelles sont les propositions très concrètes pour les 12/17 ans ? Merci.

**M. TELLIER –**

En fait, je ne sais pas si je dois vous répondre parce que vous avez fait la question et la réponse apparemment mais je veux bien vous donner des éléments.

Ce n'est pas non plus un catalogue de prestations. La volonté de l'équipe municipale, c'est de travailler sur un projet et il faut que vous sachiez qu'il y a des prestations réglementaires qui entrent dans le cadre des financements CAF mais qu'il y a aussi d'autres prestations qui interviennent et qui n'entrent pas forcément dans ce CEJ.

Vous me dites (c'est votre version évidemment) que rien n'est fait pour cette catégorie de jeunes.

Je vous donnerai un seul exemple. Si vous avez bien suivi le DOB, vous avez dû voir apparaître, dans le schéma de M. BOSSUT, une somme de 60.000 € dédiés au skatepark. J'ai la faiblesse de penser, Monsieur VANDAMME, qu'il y a plus de jeunes dans cette tranche 12/17 ans que dans la tranche 60/70 ans qui vont utiliser ce skate-park. Je me trompe peut-être ; je demanderai à ma voisine tout à l'heure sinon je l'aiderai à faire un tour de piste car c'est un truc très intéressant. Je pense quand même qu'on est plutôt sur une prestation en direction des adolescents.

Je pense qu'il ne faut pas créer la polémique là où elle n'a pas lieu d'être.

Aujourd'hui, une garantie est donnée par le CEJ et, à côté, nous avons aussi un accompagnement de prestations que nous assurons. Mais encore une fois, Monsieur

VANDAMME, je suis évidemment toujours à votre écoute si vous avez des propositions concrètes à nous faire dans ce domaine.

### M. BOSSUT –

Excusez-moi. Je rappelle que c'est un montant de 100.000 € et toutes les associations roncuoises financent la jeunesse par le biais de nos subventions et de nos équipements.

### M. LE MAIRE-

Le débat est clos. Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour..... « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Action Roncuoise Citoyenne »

Abstentions..... « Roncq Avenir »

#### 1.06 - CLASSE DE DECOUVERTE - CLIS (Classe d'Intégration Scolaire) - Tarification

*Par délibération en date du 22 septembre 2014 (n°22/09/2014/43), l'organisation et la gestion des séjours en classes de découverte, à destination des enfants roncuois et extérieurs des écoles élémentaires publiques et privées ont été confiées à la ville de Roncq.*

*Les enfants inscrits dans la classe CLIS (Classe d'Intégration Scolaire) et ayant l'âge d'un enfant de CM2 participent à la classe de découverte à compter de la période scolaire 2016-2017.*

*Il convient de préciser à l'assemblée que le lieu d'inscription d'un enfant en CLIS n'est pas un choix des parents mais une décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et de l'Inspection Académique (répartition dans les différentes CLIS en fonction des places disponibles).*

*Il vous est donc proposé ce soir de baser le financement des familles à la classe de découverte, dont les enfants sont scolarisés en CLIS, sur un tarif roncuois selon le quotient familial tel que repris dans la délibération sus-mentionnée à savoir :*

Quotient familial CAF	Contribution familiale enfant = % du coût de revient du séjour
Egal ou supérieur à 1 500 €	25 %
Egal ou supérieur à 1 150 € - Inférieur à 1 500 €	22 %
Egal ou supérieur à 860 € - Inférieur à 1 150 €	19 %
Egal ou supérieur à 640 € - Inférieur à 860 €	16 %
Egal ou supérieur à 400 € - Inférieur à 640 €	13 %
Inférieur à 400 €	10 %

*Il est rappelé que la contribution familiale est réglée avant le départ de la classe de découverte.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 8 décembre 2016.*

**M. LE MAIRE –**

Monsieur TELLIER, poursuivons si vous le voulez bien.

**M. TELLIER –**

La 2<sup>ème</sup> délibération concerne l'inscription des enfants scolarisés dans le cadre de la Classe d'Intégration Scolaire, qu'on appelle aussi la CLIS, et plus particulièrement la question du financement de leur participation à la classe de découverte.

La question est effectivement simple : nous sommes en face d'un certain nombre d'enfants voire une majorité dont les parents ne sont pas domiciliés sur le territoire roncquois. A ce titre-là, ils auraient pu (je le mets au conditionnel) éventuellement se voir infligés un tarif pour les non-roncquois.

Il faut savoir que l'affectation territoriale de la CLIS relève d'un choix de l'Education nationale et donc les parents ne peuvent pas, de notre point de vue, être tenus à accepter ce tarif de non-roncquois.

Nous avons donc souhaité que, dans ce cadre particulier, ces enfants qui partiront à Lou Riouclar pour un certain nombre d'entre eux dans quelques mois, puissent bénéficier du tarif roncquois. C'est donc la délibération qui vous est proposée.

**M. LE MAIRE –**

Y a-t-il des observations ?

Monsieur ZAJDA.

**M. ZAJDA –**

Merci, Monsieur le Maire.

On sait que les financements intercommunaux, c'est un peu compliqué. Peut-on toujours espérer demander aux communes adjacentes qui ont leurs enfants à la CLIS si on peut avoir une petite participation sur leur sortie en classe de découverte ?

**M. TELLIER –**

Je vais être contraint de vous redire ce que j'ai dit à l'instant : le fait d'être affecté dans une CLIS ne relève pas d'un choix des parents. Nous étions encore en réunion hier après-midi à Watrelos et nous y avons notamment abordé cette question : l'affectation dans une CLIS n'est pas un choix volontaire des parents. C'est une décision de l'Education nationale. A ce

titre, il apparaît qu'il ne peut y avoir de reversement de la part d'une autre commune puisque c'est un choix contraint et non pas délibéré.

C'est la raison pour laquelle nous avons opté pour cette proposition sachant que mes collègues à l'Education ont opté pour le même système. Entre guillemets, nous neutralisons et si demain, pour une raison x ou y, un petit Roncquois devait être affecté dans une CLIS en dehors du territoire roncquois, eh bien les communes fonctionneraient exactement de notre manière.

**M. LE MAIRE –**

Je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE.**

### **1.07 - CARTE SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE RONCQUOIS - Formalisation**

*La loi du 13 août 2004 a conféré des compétences nouvelles aux communes en matière d'éducation, et notamment, la formalisation d'une carte scolaire des écoles.*

*La Ville de Roncq comptera à la rentrée scolaire 2017/2018, trois écoles maternelles et trois écoles élémentaires, réparties sur trois secteurs.*

*La Municipalité réaffirme son choix d'une carte scolaire garantissant l'égalité d'accès de tous les enfants à l'école, basée sur une égalité du territoire et la mixité sociale.*

*Cette carte scolaire, qui s'appuie sur l'implantation géographique des écoles sur le territoire de la commune ainsi que sur leur capacité d'accueil en nombre de classes, a pour objectif : la mixité sociale, la cohérence géographique et pédagogique ainsi que l'égalité d'accès de tous les enfants à l'école.*

*Il vous est donc proposé ce soir de formaliser une carte scolaire en regroupant la ville en trois quartiers, tels qu'ils figurent dans le document annexé :*

- 1) Quartier Centre Bourg et Lierre :
  - Ecole maternelle Pauline Kergomard
  - Ecole élémentaire Pablo Neruda
- 2) Quartier des Chats Huants :
  - Ecole maternelle Pablo Picasso
  - Ecole élémentaire Jacques Brel
- 3) Quartier du Blanc-Four :
  - Ecole maternelle Marie Curie
  - Ecole élémentaire Jean Jaurès

*Cette carte scolaire s'appliquera à compter de l'année scolaire 2017/2018. Les secteurs scolaires pourront être redéfinis dès que des problèmes de scolarisation verront le jour.*

*Si les parents souhaitent inscrire leur enfant dans une autre école que celle de leur secteur, une demande de dérogation devra être adressée à Monsieur le Maire. Elle devra être écrite, motivée et accompagnée si besoin des pièces justificatives nécessaires à son étude. La demande en lien avec l'adresse des grands-parents, l'adresse de la nourrice et l'adresse professionnelle ronquoise des parents ne sera pas recevable. La réponse sera communiquée au plus tard fin juin de l'année scolaire en cours et sera définitive.*

*Conformément au Code de l'éducation, en cas de déménagement lors de la scolarisation, l'enfant pourra, si la famille le souhaite, rester dans son école d'origine. En cas de fratrie, les enfants seront affectés dans la même école.*

*Pour les extérieurs, un dossier d'intercommunalité devra être instruit par la famille. La pré-inscription interviendra lorsque le dossier aura été accepté par la commune de domicile de la famille. La Ville se réserve le droit de pré-inscrire l'enfant dans l'école de son choix. Aucune demande de dérogation ne sera acceptée.*

***La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 8 décembre 2016.***

#### **M. TELLIER –**

Cette dernière délibération concerne la formalisation d'une carte scolaire. Là aussi, je voudrais rappeler en quelques mots l'historique de cette question, à savoir que jusqu'en 2009 les enfants étaient inscrits par les directeurs et qu'en 2010 nous avons repris les inscriptions à notre charge pour les écoles publiques.

A partir de là, nous avons défini une carte scolaire en interne c'est-à-dire qu'elle avait été mise en œuvre mais qu'elle n'avait pas été délibérée par l'Assemblée communale.

Depuis mon arrivée à cette délégation il y a deux ans, j'ai pu remarquer une inflation relativement inquiétante du nombre de dérogations.

Je ne veux pas ici, pour des raisons non pas de secret professionnel mais quand même, évoquer les nombreux cas qui me sont soumis. Evidemment chaque personne qui interpelle Monsieur le Maire sur une dérogation, a de bonnes raisons ; ce sont ses propres raisons qui ne sont pas toujours, loin s'en faut, en lien avec le maintien de l'égalité territoriale qui doit être notre première préoccupation.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité pouvoir formaliser par un vote ici, ce soir, cette carte scolaire dont je vais juste rappeler la logique : nous avons aujourd'hui trois pôles éducatifs sur la commune de Roncq :

- Le quartier du Centre-Bourg et du Lierre rattaché à l'école Kergomard et à l'école élémentaire Pablo-Neruda

- Le quartier des Chats-Huants rattaché à l'école maternelle Pablo-Picasso et à l'école élémentaire Jacques-Brel
- Le quartier du Blanc-Four rattaché à l'école maternelle Marie-Curie et à l'école élémentaire Jean-Jaurès

Voilà les trois pôles et, évidemment, à chaque pôle scolaire correspond un pôle de vie, c'est-à-dire là où les gens vivent. Nous souhaitons qu'il puisse y avoir véritablement une sorte de pérennisation de l'adéquation entre ce qui relève du milieu de vie et ce qui relève du milieu de la scolarisation.

Encore une fois, je le répète, je pense que c'est de la responsabilité collective de ce Conseil municipal que de garantir l'égalité et le libre accès à l'école qui est celle de son territoire. Voilà la raison pour laquelle nous vous proposons cette délibération ce soir.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur TELLIER.

C'était très clair. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur WABANT.

**M. WABANT –**

Merci, Monsieur le Maire.

Je sors de mon hibernation estivale mais si je pose des questions, c'est par rapport à l'ordre du jour du Conseil municipal, que vous fixez, et par rapport au fait qu'il n'y a pas de commission pour en parler ailleurs. Vous me permettrez de le faire au moment que vous choisirez.

Ceci étant précisé, j'ai posé un certain nombre de questions sur la carte scolaire à Monsieur l'Adjoint à l'éducation qui m'a répondu qu'il répondrait au cours du débat d'aujourd'hui. Je ne vais pas les répéter puisqu'il les connaît mais, notamment parmi celles-là, il y avait les prévisions d'effectifs potentiels pour voir l'adéquation entre les groupes scolaires et d'autre part il y avait justement le problème de la dérogation et du nombre de dérogations auxquelles il était confronté et qui conduisait à devoir « sanctuariser » une sectorisation à laquelle on prête aujourd'hui, pour la commune de Roncq, toutes les vertus alors que lorsqu'il s'agit du secondaire, on est beaucoup plus réservé sur le fait que cela favorise la mixité sociale notamment et qu'on est plutôt à vouloir trouver des moyens d'assouplir cette carte scolaire là où elle existe déjà. Et nous, à Roncq, on décide d'en faire une qui serait rigidifiée. Cela nous interroge et nous nous demandons quelles sont les raisons exactes et, historiquement, quel est le problème posé aujourd'hui qui a conduit à cette nécessité.

C'est pourquoi j'avais posé des questions et si nous n'avons pas les réponses, nous ne les aurons pas ; c'est qu'il n'y en a pas mais peu importe.

Autre point ; on a évoqué en Commission plénière municipale la semaine dernière la problématique des raisons qui conduisaient à écarter par avance les dérogations liées à la composition de la famille, si j'ose le dire ainsi (c'est-à-dire à la présence d'un grand-parent qui garderait l'enfant) qui sont des dérogations habituellement utilisées pour le secondaire. Nous nous demandions pourquoi c'était écarté d'office. Nous voulons bien comprendre si nous avons des explications.

La dernière question posée était de savoir comment serait mis en place « le contrôle » des dérogations : qui déciderait, y aurait-il une commission, etc. ?

Et dans le compte rendu de la Commission municipale, il est noté qu'il y sera répondu aujourd'hui.

Je voudrais tout simplement que l'on réponde à ces questions. Merci.

**M. TELLIER –**

Monsieur WABANT, je vais donc essayer de vous donner satisfaction sur les réponses.

En 2014, Monsieur le Maire a souhaité me donner la délégation de l'Education mais il n'a pas ajouté, dans mes attributions, celle des prévisions non avérées. Je veux dire par là que je ne suis pas Mme Irma et donc quand vous me demandez, Monsieur WABANT, par écrit à combien j'estime les arrivées dans les écoles en 2020, je vous répondrai que, malheureusement, je n'ai jamais cru à Mme Tessier et que je ne fais pas de prévisions parce que ce sont tout simplement les parents qui décident de venir inscrire leurs enfants selon des motivations qui sont les leurs, qu'il ne nous appartient pas de juger mais il est évidemment totalement inconsidéré de pouvoir imaginer qu'on puisse avoir du prévisionnel – vous citez 2020.

Je rappellerai quand même que, d'un point de vue historique, ceux qui se sont risqués à faire de la planification autoritaire ont mal terminé au regard du tribunal de l'histoire.

Mais je voudrais quand même, si vous le permettez, venir au fond du problème que vous soulevez. Il y a un débat actuellement sur le nombre de fonctionnaires ; je pense qu'une vraie question y est sous-jacente, celle de savoir ce que nous voulons comme avenir du

service public. Et je tiens à dire ici que je suis assez surpris (c'est une formule relativement modérée) de voir les comportements de certains citoyens.

Monsieur WABANT, je vais vous le dire clairement.

Pour moi, un élu ce n'est pas celui qui valide les demandes de manière systématique.

Un élu, c'est celui qui prend ses responsabilités, c'est celui qui sait dire non à un moment selon des critères avérés.

Je peux vous garantir, quand je reçois une famille, que chaque fois c'est un cas particulier mais c'est un cas qui a été préparé par mon service, qui est ensuite analysé et je prends une décision que je ne notifie pas par écrit ; je la donne devant la personne concernée.

Maintenant quels sont les critères ?

Si vous le permettez à nouveau, deux exemples.

1. Vous me dites, le critère des grands-parents. Très bien.

Je ne sais pas si c'est une spécialité de cette Ville. Est-ce en lien avec la fermeture de l'église, je ne le sais pas mais j'ai vu des gens qui ressuscitaient de manière opportune au moment où il fallait demander des dérogations. Excusez-moi, cela me gêne d'un point de vue éthique.

2. Pourquoi a-t-on une croissance plus forte sur l'école Brel ?

Voulez-vous que je vous le dise ?

**M. WABANT –**

Vous avez évoqué l'autoroute... Voyez que l'on suit.

**M. TELLIER –**

C'est très bien, vous êtes sur le chemin de la raison, continuez !

Je vous dis que l'on ne mettra jamais un panneau indiquant « dernière école avant autoroute » ; c'est évident : on ne peut pas faire du confort.

Pourquoi ne veut-on pas faire du confort ?

Parce qu'on est aujourd'hui sur un équilibre extrêmement précaire.

Parce que je peux vous dire aussi que, régulièrement, je rencontre l'Inspecteur qui a des exigences qui ne sont pas les siennes particulièrement, qui sont celles de ses supérieurs hiérarchiques, à savoir augmenter les jauges dans les classes.

Cela veut donc dire que, si demain on accepte des dérogations de manière un peu trop libérale, on risque de mettre en péril certaines classes. Et mes deux collègues ici présents, M. MITTENAERE et Mme ZAHM, savent très bien puisqu'ils m'accompagnent dans les

conseils d'école, que c'est une question très tendue et que le jour où on ferme une classe, eh bien on ne sait pas quand on va la rouvrir. Ainsi donc si l'on s'amuse à accepter des dérogations, à savoir sur-remplir certaines classes, que risque-t-il d'arriver ?

On aura des taux d'occupation très forts.

Si vous, Monsieur WABANT, êtes d'accord pour qu'il y ait 35 enfants par classe, dites-le moi tout de suite, ce sera un désaccord entre nous.

D'autre part on risque de procéder à des fermetures de classes ici et là.

Si c'est votre souhait de voir des classes fermées sur Roncq, dites-le-moi de manière aussi claire. Ce sera un deuxième désaccord entre nous.

Voilà les raisons pour lesquelles, aujourd'hui, nous avons souhaité faire cette carte scolaire parce que cela nous apparaît une mesure de justice sociale ; cela ne veut pas dire que nous fermons la porte aux dérogations. Bien évidemment je continuerai à assumer mes responsabilités, c'est-à-dire de recevoir systématiquement chaque famille et de les entendre même si cela doit prendre une heure le lundi matin et je le ferai en conscience.

Dernier point : vous parlez de commission !

Là je pense que cela pose aussi problème. Finalement si on vous écoute, je ne sais pas à quoi je vais servir et il en est de même pour mes collègues... Vous allez prendre la place de mon collègue aux finances pour faire le DOB, vous allez prendre la mienne, etc.

Non, je pense qu'il faut être sérieux !

On a été élu, on est là pour assumer les affaires et donc on fait notre job d'élu et, plus précisément, d'adjoint au Maire. Et vous comprenez qu'on est sur des questions qui sont parfois extrêmement sensibles parce qu'on touche peut-être pas à des drames familiaux mais à des questions cruciales, notamment les questions de divorce. Quand vous avez un père, une mère qui se déchirent pour un problème de garde d'enfant(s), je suis désolé mais je souhaite effectivement que la décision soit prise dans un cercle le plus restreint possible. C'est la raison pour laquelle j'ai décliné votre proposition.

#### **M. LE MAIRE –**

Je pense que c'est quand même révélateur parce qu'on va dire que cette délibération est un non-débat... Je m'entends, non-débat dans le sens où nous sommes au 21<sup>ème</sup> siècle, où nous sommes dans un espace complètement changé.

Lorsqu'on parlait tout à l'heure de Saint-Roch, personnellement je n'ai pas de tabou sur ces sujets. Pourquoi Saint-Roch a été construit à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle ?

Parce que le bourg du Blanc-Four était éloigné de 2,5 km du Centre et qu'il fallait y aller à pied parfois dans des conditions compliquées. L'église Saint-Roch a donc été faite pour conforter les besoins d'une population qui pratiquait à l'époque.

Nous sommes au 21<sup>ème</sup> siècle. Les échelles de temps et d'espace ont complètement changé. On ne peut donc plus réfléchir comme nos collègues de ce temps ont posé leur réflexion. Eh bien, c'est le même sujet sur cette sectorisation de la vie scolaire. Aujourd'hui on ne peut plus penser Roncq à l'aune de ces quartiers mais à l'aune d'un territoire dans un territoire plus vaste : le territoire tourquennois qui, lui-même, est dans un territoire métropolitain.

Dès lors les dérogations doivent être données de manière exceptionnelle. En effet, quand les dérogations sont banalisées, elles deviennent des aberrations et nous ne le voulons pas parce que le Conseil municipal ici prend ses responsabilités ; ce n'est pas facile de dire non à quelqu'un mais nous disons non quand c'est justifié et nous voulons redonner du sens parce qu'on sent que, dans cette société, beaucoup de choses filent et ne vont pas dans le sens de la République. Ce n'est pas d'être de droite, de gauche ou du centre que de dire qu'il faut que les dames, qui servent à la cantine, doivent être respectées. Cela s'appelle du civisme ; cela s'appelle de la politesse et quand ce signe de respect manque, on fait du rappel. Ce n'est pas n'être pas bienveillant lorsque confronté à une famille, on lui dit... *Attendez, le confort ce n'est pas simplement l'accès à l'autoroute, c'est le fait que nos écoles puissent fonctionner parce que si vous retirez Paul de l'école où il doit être, vous allez forcément mettre en péril l'unité scolaire.* De la même façon, lorsque des enfants sont à Tourcoing ou vice-versa, vous déséquilibrez en quelque sorte les cartes communales scolaires et cela ne va pas.

Il faut donc que nous puissions avoir, nous, un potentiel scolaire qui soit mobilisé et qui corresponde à cette géographie qui est une toute petite géographie, je dirais presque : pratiquement introuvable.

Dès lors cela devient un non-débat parce que sur 10 km<sup>2</sup>... Remettons les échelles là où elles sont.

Il n'y a même pas à débattre sauf que ces écoles sont là de manière historique et que nous allons essayer d'orienter les familles dans le bon sens et aussi dans le respect de la maîtrise des dépenses parce qu'on n'a pas mis de l'argent public pour conforter ces pôles scolaires pour qu'ils soient soit vides, soit trop fréquentés. Il faut donc une répartition intelligente.

Je porte aux voix à l'issue de ce débat. Qui est pour ?

Pour .....	« Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »
Contre .....	« Roncq Avenir »
Abstention .....	« Action Roncquoise Citoyenne »

**1.09 - TRAVAUX TERRAIN DU BICROSS - Appel au Fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille (MEL) dans le cadre du Plan de soutien aux équipements sportifs**

*Dans le cadre de la compétence équipements et réseaux d'équipements sportifs, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a décidé par délibération 15 C 0324 du 19 juin 2015, le principe d'un plan de soutien en investissement aux équipements sportifs consistant à soutenir financièrement les communes et les syndicats intercommunaux, par voie de fonds de concours, dans leurs projets de création ou de rénovation d'équipements sportifs.*

*Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la MEL et les communes membres et ce, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.*

*Le plan vise tant les équipements structurants qui accueillent les rencontres sportives des clubs de haut niveau, que les équipements de proximité qui maillent le territoire métropolitain et favorisent une pratique du sport pour tous.*

*La participation de la MEL portera uniquement sur l'investissement en fonds de concours, et à ce titre ne pourra excéder le montant de la participation de la commune ou du syndicat intercommunal bénéficiaires, net de toute autre source de financement.*

*Les virages de la piste de bicross communale souffrent des régulières intempéries (pluie) de notre région qui les ravinent et nuisent aux entraînements du club.*

*Il devient donc impératif d'en effectuer la réfection par la pose d'un enrobé imperméable à l'eau qui permettra aux sportifs de conserver leur vitesse dans ces parties techniques et ainsi pouvoir exploiter la piste dans son intégralité.*

*Le montant de ces travaux correspondant à +/- 30.000,00 € HT (soit +/- 36.000 € TTC).*

*Il vous est demandé ce soir de valider l'appel de ce fonds de concours au titre de l'année 2017 auprès de la MEL le plus élevé possible à savoir 20 % du montant HT des travaux, ce qui représente 6.000 € (le reste étant à la charge de la Ville) et d'autoriser de Monsieur le Maire à signer les documents qui s'y rattachent.*

***La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 8 décembre 2016.***

**M. LE MAIRE –**

Monsieur DA SILVA, je crois que la présentation de votre délibération sera très rapide.

**M. DA SILVA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Comme le disait M. BOSSUT tout à l'heure, dans le cadre de l'aide et du soutien aux associations, en particulier aux clubs sportifs, nous avons procédé à une réfection totale de la piste du BMX. Il faut savoir que ce club existe sur Roncq depuis pas mal d'années et il a un potentiel de pilotes très important qui font des podiums régulièrement que ce soit en région, en national ou en Europe ; ils participent même aux championnats mondiaux. Je peux vous assurer que leurs résultats sont vraiment très élevés par rapport à ce qu'ils avaient dans le temps : une piste qui convenait au goût du jour mais qui est devenue tout à fait en dehors de ce qui se fait aujourd'hui. Ne serait-ce que pour les entraînements, ils ne pouvaient plus vraiment s'entraîner correctement et cette piste n'était plus homologuée pour recevoir des compétitions.

Nous avons donc refait la piste et nous voudrions faire appel au fonds de concours de la MEL pour nous aider. Pour mémoire ce fonds a été voté le 19 juin 2015 pour soutenir justement ce genre de projet.

Le projet nous a coûté 30.000 € HT soit 36.000 € TTC et la MEL peut nous aider à hauteur de 20 %, ce qui ferait une aide de 6.000 €.

Nous vous demandons aujourd'hui l'autorisation de solliciter cette aide auprès de la MEL.

**M. LE MAIRE –**

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

***1.10 - PROGRAMME DE PREVENTION SANTE - Réseau Vivons en Forme (VIF) - Convention à conclure avec l'association F.L.V.S.***

*Depuis 2012, la Ville de Roncq s'est engagée en direction de la Prévention et de la Promotion de la Santé, en adhérant au réseau « VIVONS EN FORME » (V.I.F) au travers de l'association « Fleurbaix, Laventie, Villes Santé » (F.L.V.S) pour une période quinquennale (1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2016), moyennant une cotisation annuelle (participation) de 3.000 €. La convention arrive à échéance, il convient donc de vous proposer de la renouveler.*

*Ce nouveau programme « Vivons en forme » souhaite aider les enfants, les seniors et les familles à modifier en profondeur et durablement leurs habitudes en matière d'alimentation et d'activité physique. L'idée est de développer et d'enrichir l'offre de proximité pour favoriser des comportements favorables à la santé, en cohérence avec le Plan National Alimentation (PNA) et les recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS), qui s'axent principalement sur :*

- une alimentation équilibrée, diversifiée, abordable et plaisante au niveau familial ;
- la pratique d'activités physiques régulières pour tous, intégrées dans le quotidien ;
- un environnement local favorable à l'intégration de ces bonnes pratiques.

*Le programme VIF met à la disposition des structures municipales et du tissu local :*

- des formations (que l'association prend en charge intégralement) ;
- des dossiers méthodologiques ;
- des outils de communication et de mobilisation thématiques tels que : des fiches actions, des leaflets, des affiches, des vidéos, des outils web (site web, page Facebook), etc... ;
- des propositions d'actions concrètes à mettre en place pour parvenir à cet objectif ;
- une méthodologie adaptée pour le suivi des actions mises en place ;
- un suivi et un accompagnement des chefs de projet VIF désignés ;
- une expertise en évaluation (formation des acteurs, outils d'évaluation clés en main, accompagnement personnalisé).

*L'association FLVS dont notre commune est membre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 nous propose de conclure une convention pour la mise en place de ce programme (projet de convention joint en annexe) pour une durée de quatre ans (1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020) avec une cotisation annuelle de 3.000 €.*

*Il vous est donc demandé d'émettre un avis favorable sur ce partenariat et d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de la convention correspondante.*

*La commission plénière a examiné cette question  
lors de sa séance en date du 8 décembre 2016.*

**M. LE MAIRE –**

Madame DEBEUF, vous avez la parole.

**Mme DEBEUF –**

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit ici de la convention à renouveler entre la ville de Roncq et le réseau VIF « Vivons en Forme ».

Pour rappel en 2011 la ville de Roncq a adhéré au réseau VIF et a signé pour ce faire une convention du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2016.

Quels sont les objectifs du programme VIF ?

- › Aider les enfants, les seniors et les familles à modifier en profondeur et durablement leurs habitudes en matière d'alimentation et d'activités physiques.
- › Développer et enrichir l'offre de proximité pour favoriser des comportements favorables à la santé en cohérence avec le plan national alimentation et les recommandations du programme national nutrition santé qui sont sur trois axes :

- une alimentation équilibrée, diversifiée, abordable et plaisante au niveau familial
- la pratique d'activités physiques régulières pour tous intégrées dans le quotidien
- et ce dans un environnement local favorable à l'intégration de ces bonnes pratiques

Cette convention est fixée pour une durée de 4 ans (2017 à 2020) ; elle comprend la nomination du référent relais, moi-même. Il y aura un comité de pilotage et de suivi du programme qui se réunira une fois par an au minimum et la cotisation annuelle est de 3.000 €.

Il vous est demandé d'émettre un avis favorable à la signature du renouvellement de cette convention.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Madame DEBEUF.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

**M. ZAJDA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Nous trouvons le projet très bien. Par contre, les applications du dernier contrat nous semblent peut-être en dessous de ce que l'on en attendait. Monsieur le Maire, en tant qu'ambassadeur, remontait souvent les informations mais, à notre niveau, nous trouvons que ce n'était pas assez proactif. D'ailleurs j'ai posé une question, à laquelle je n'ai pas de retour, concernant les fruits autrefois distribués dans les cantines : cela continue-t-il à être promu dans les écoles publiques ?

Je poursuivrai ensuite si vous avez une réponse sur ce point.

**Mme DEBEUF –**

Nous faisons partie de la même Commission des menus et on peut se rendre compte que des fruits sont donnés régulièrement.

**M. ZAJDA –**

En Commission des menus effectivement mais pas en collation comme on le faisait auparavant.

**M. LE MAIRE –**

On ne parle pas de la même chose, Monsieur ZAJDA.

On se tourne vers M. TELLIER pour avoir la réponse.

**M. TELLIER –**

Effectivement je pense qu'il y a une légère confusion entre

- Ce qui relève de ce qui est décidé dans le cadre de la mutualisation
- Un programme dans le cadre de VIF sur 5 fruits à l'école.

Par rapport à la question que vous posez, c'est toujours le même état d'esprit c'est-à-dire : aujourd'hui l'éducation à Roncq est une des priorités essentielles même si les deux termes ne sont pas forcément très heureux ensemble. M. BOSSUT en a rappelé les chiffres mais cela suppose qu'à la fois les parents et les enseignants travaillent de concert autour de cette mobilisation collective. Et quand on organise des réunions avec M. DESMET sur la réhabilitation de tous les sites scolaires (j'insiste sur **tous**) on attend aussi des engagements. Cela veut donc dire que, quand on a un programme VIF, qui est basé sur le volontariat, on interpelle chaque année les écoles pour qu'elles nous disent comment elles vont mettre en place leur participation. Après c'est très simple : il y a les écoles qui répondent et les écoles qui ne répondent pas !

Sur les écoles qui répondent, bien évidemment le programme continue.

Sur les écoles qui ne répondent pas, on les sollicite à nouveau une première fois par écrit, ensuite par oral puis on arrête.

L'école à laquelle vous pensez, qui n'a plus cette opération, le doit au fait qu'il n'y a pas eu de réponse de la part du Directeur sur notre proposition. C'est aussi simple que cela.

**M. ZAJDA –**

C'était la réponse que l'on voulait entendre à ce niveau.

Mme DEBEUF s'est engagée en tant que référente à promouvoir un peu plus le projet. Nous voulons avoir confiance en cette proposition et nous voterons pour.

**M. LE MAIRE –**

Encore une fois, cela relève toujours du même état d'esprit que ce soit pour Saint-Roch, que ce soit pour la proposition que l'on vient de faire : ne pas vouloir à la place des gens !

Il faut que tout le monde le veuille ensemble.

Nous, nous voulons bien sauf qu'il faut aussi que les gens y mettent de la bonne volonté et apportent leur contribution soit à l'action, soit à la réflexion.

Je voudrais quand même dire que le programme VIF par rapport aux 3.000 € d'investissement nous rapporte beaucoup parce que les formations ont été dispensées à plus de 60 de nos collaboratrices (c'est plutôt féminin) pour pouvoir adapter leur savoir-faire aux enfants.

Je rappelle aussi que « We love eating » qui était le programme européen auquel nous avons participé, nous a rapporté 14.000 €.

Je pense que nous avons tout intérêt à y être parce que cela nous apporte en savoir-faire, en contribution beaucoup plus que ce que nous apportons. Et comme vous l'avez dit, cela nous donne un état d'esprit, un élan qui est tout à fait communicant.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous remercie.

#### **1.15 - COMMERCES DE DETAIL - Dérogation à la règle du repos dominical - Année 2017**

*La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite « loi Macron ») a fait évoluer la réglementation du travail dominical, en modifiant les cas de dérogation au principe de repos hebdomadaire du dimanche.*

*Considérant l'intérêt de s'inscrire dans un calendrier coordonné sur la Métropole afin de garantir l'équité des conditions d'ouvertures sur l'ensemble du territoire et de donner une visibilité tant aux professionnels qu'à la clientèle, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a souhaité proposer une harmonisation du dispositif sur son territoire.*

*Cette harmonisation doit permettre une meilleure lisibilité du dispositif sur l'ensemble de la Métropole et contribuer à une attractivité commerciale métropolitaine renforcée.*

*En conséquence, pour 2017, la MEL décide de fixer à 8 le nombre maximal d'ouvertures dominicales des commerces de détail autorisées par le maire dont une laissée au libre choix des communes :*

- 15 janvier 2017
- 2 juillet 2017
- 3 septembre 2017
- 3 décembre 2017
- 10 décembre 2017
- 17 décembre 2017
- 24 décembre 2017
- 31 décembre 2017 (choix de la commune)

*La mise en application de cette disposition nécessite au préalable l'avis conforme de la MEL (Etablissement Public Intercommunal à fiscalité propre dont la commune est membre).*

*Ceci exposé, il est proposé à Monsieur le Maire :*

- *d'autoriser l'ouverture des magasins dans la limite de 8 dimanches pour l'année 2017, sous réserve de l'avis conforme de la MEL.*

*(Il est rappelé que pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure au seuil mentionné au premier alinéa de l'article 3 de la loi n°72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés, lorsque les jours fériés mentionnés à l'article L.3133-1 à l'exception du 3°, sont travaillés, ils sont déduits par l'établissement des dimanches désignés par le maire dans la limite de trois).*

- *de prendre les arrêtés nécessaires pour fixer la liste des dimanches par secteurs d'activité avant le 31 décembre 2016.*

*La commission plénière a examiné cette question  
lors de sa séance en date du 8 décembre 2016.*

---

#### **M. LE MAIRE –**

Madame THOREZ, si vous voulez bien poursuivre sachant que je bouleverse quelque peu l'ordre du jour.

#### **Mme THOREZ –**

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous parler des autorisations d'ouverture dominicale pour l'année 2017, notamment par rapport à la Loi Macron du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

La Métropole Européenne de Lille, après concertation avec l'ensemble des villes, a décidé d'harmoniser le nombre et les dates d'ouverture dominicale au niveau de la métropole ; bien sûr l'objectif recherché, c'est un effet réel en termes de lisibilité du dispositif sur la métropole ainsi qu'une attractivité commerciale métropolitaine qui se trouve de ce fait renforcée.

Le Conseil communautaire du 14 octobre 2016 a délibéré et a décidé 8 ouvertures dominicales pour l'année 2017 à savoir les 15 janvier, 2 juillet, 3 septembre, puis en décembre les 3 – 10 – 17 – 24 décembre plus une date laissée au choix des communes, bien sûr en concertation avec les entreprises qui souhaitent ouvrir le dimanche tout en sachant qu'il y a une dérogation pour les concessions automobiles.

Il vous est demandé de voter pour accepter et valider cette décision de la Métropole Européenne de Lille.

**M. LE MAIRE –**

Sans demande particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous remercie.

**1.16 - LOCATION DE SALLES MUNICIPALES - Tarification aux particuliers, actualisation - aux entreprises, instauration**

Depuis la délibération de l'assemblée délibérante en date du 19 mai 2000, la tarification pour la location des salles municipales n'a pas été revisitée. Le tarif en vigueur est de 167,70€ et est limité à la location pour les vins d'honneurs.

A ce sujet, la Ville est sollicitée de façon occasionnelle par des entreprises roncoises ou extérieures qui souhaitent organiser des réunions et/ou des séminaires dans nos locaux municipaux.

Il convient donc ce soir d'actualiser le dispositif de location aux particuliers et de l'instaurer pour les entreprises avec une spécificité si la location a lieu la semaine ou le week-end.

**TARIFICATION LOCATION DE SALLES MUNICIPALES**

<b>POUR LES PARTICULIERS</b>			
Le dispositif est réservé aux roncois, ou enfants, ou petits-enfants de roncois, dans le cadre de l'organisation de vins d'honneur de mariage. La location se terminera à 20 heures.			
<b>SALLE GEORGES CATRY</b> Place Jean Jaurès		300 €	
<b>SALLE LA MARELLE</b> Rue Jules Watteeuw		300 €	
<b>POUR LES ENTREPRISES RONCOISES OU EXTERIEURES</b>			
Pour l'organisation de réunions et/ou séminaire			
		Semaine *	Week-end *
<b>SALLE JOEL BATS</b> Rue de Lille	60 personnes Pas d'office	84 €	120 €
<b>SALLE LA MARELLE</b> Rue Jules Watteeuw	120 personnes Pas d'office	168 €	300 €
<b>SALLE GEORGES CATRY</b> Place Jean Jaurès	200 personnes Office	320 €	440 €
<b>ANCIENNES ECURIES</b> Rue de la Latte	100 personnes Pas d'office	320 €	440 €

\*prix à la journée

Il est à noter qu'il sera demandé une caution de :

- 200 € aux particuliers ;
- 500 € aux entreprises roncoises et extérieures.

Enfin, il est précisé que les associations roncoises ou non ne sont pas concernées par ce dispositif. Les salles municipales leur sont prêtées à titre gratuit dans le cadre de l'organisation de réunions, conférences ou autres animations.

La recette des locations de salle sera affectée en totalité au budget de la ville - chapitre 75 (compte 752).

*Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'approuver la tarification avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (tarifs appliqués pour les réservations réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017).*

*La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 8 décembre 2016.*

---

**M. LE MAIRE –**

Madame THOREZ, vous poursuivez s'il-vous-plaît.

**Mme THOREZ –**

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de la tarification des locations de salles municipales. Nous faisons un bond en arrière avec une délibération du 19 mai 2000 qui portait sur la tarification des salles communales aux particuliers pour les vins d'honneur de mariage uniquement. Le prix était à l'époque de 1.100 F ; il a été réactualisé et converti en euros à 167,70 €.

Nous avons eu la fermeture de la salle polyvalente rue de Tourcoing et l'ouverture de la salle de la Marelle, rue Jules-Watteuw.

*(Lecture du tableau de tarification)*

**M. LE MAIRE –**

Merci, Madame THOREZ.

Qui veut alimenter le débat ?

Monsieur ZAJDA, vous avez la parole.

**M. ZAJDA –**

Merci, Monsieur le Maire.

En Commission plénière, jeudi dernier, nous avons indiqué qu'à notre sens le prix était un peu trop élevé pour les particuliers mais, en revanche, pas assez élevé pour les entreprises. Il y a bien eu quelques petites rectifications suite à nos remarques et nous vous en remercions. Nous avons même poussé la réflexion dans le débat : comme on loue les Anciennes Ecuries, peut-être pourrait-on louer d'autres bâtiments municipaux. J'ai évoqué en l'air l'église, par exemple, puisque c'est une propriété de la Commune.

Comme, selon nous, le tarif aux particuliers est devenu trop élevé, nous préférons nous abstenir sur cette délibération.

**M. LE MAIRE –**

Je sais que vous êtes un paroissien vraiment fervent mais je ne voudrais pas avoir un conflit diplomatique avec le Saint-Père parce que vous voulez me louer les églises. Ce n'est pas possible ; elles sont affectataires, Monsieur ZAJDA !

Respectons donc le droit de l'affectataire.

Pour votre information, nous discutons chaque fois que nous voulons y organiser un concert. Je le dis parce que nous nous approchons de Noël et que nous allons nous rapprocher de la crèche. Et la crèche peut être partagée par tous et pas simplement par les chrétiens bien entendu.

Je voudrais vous dire que ce n'est tout juste pas possible.

**M. ZAJDA –**

Excusez-moi. On disait cela....

**M. LE MAIRE –**

Je peux vous donner le débat parce que, depuis tout à l'heure, vous faites le débat. Je le veux bien, tout se passe bien... Je vous passe la parole.

**M. ZAJDA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Par rapport aux Anciennes Ecuries, c'est quand même la salle du Conseil municipal, il est vrai que garder une salle vide, c'est un peu dommage. C'est dans le symbole en fait que je faisais cette remarque.

**M. LE MAIRE –**

Nous le ferons avec parcimonie dans le respect des lieux, bien entendu, parce qu'on ne fait pas n'importe quoi ici (on s'y réunit et on fait des débats) mais, en même temps, c'est un lieu prestigieux qui peut attirer des conseils d'administration d'entreprises et c'est plutôt sympa.

Je pense qu'il faut valoriser notre patrimoine. Il ne faut pas avoir peur de dire comme je le dis dans les écoles : il faut que ce soit partagé. Quand je voyage dans les autres communes, je peux vous dire que ce sont de vraies discussions à avoir avec les enseignants. Mais à un moment donné, il n'y a plus discussion, il y a exécution parce que c'est ainsi.

Dans le cas présent, il en est de même : il faut valoriser notre patrimoine et Mme THOREZ a des idées sur le sujet.

**Mme THOREZ –**

Justement la discussion a porté aussi la semaine dernière sur la location de salles. Nous n'allons pas en faire la promotion parce que les salles municipales sont à louer ; nous avons simplement voulu remettre à jour le prix d'origine, le réactualiser en euros et ainsi permettre une visibilité et une harmonie par rapport aux autres villes qui nous entourent.

Je le répète ; nous n'allons pas en faire la promotion ni le commerce.

**M. LE MAIRE -\***

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour..... « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Action Ronquoise Citoyenne »

Abstentions..... « Roncq Avenir »

**1.11 - INSTALLATION PAR FREE MOBILE D'UNE ANTENNE DE RADIOTELEPHONIE  
DANS LE CLOCHER DE L'EGLISE SAINT-ROCH - Fixation de la redevance**

*La Commune de Roncq a été sollicitée par la SAS Free Mobile à l'effet d'implanter un équipement de radiotéléphonie dans le clocher de l'église Saint Roch.*

*Les principales dispositions de la convention à signer sont les suivantes :*

- *installation de 4 antennes dans le clocher, non visibles de l'extérieur,*
- *durée de 12 ans, à compter de la signature de la convention,*
- *reconduction tacite par périodes de 6 ans.*

*Pour cette occupation du domaine public, la SAS Free propose le versement d'une redevance annuelle de 12.000,00 €, indexée sur l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE.*

*Nous vous proposons en conséquence, d'approuver ce montant afin de permettre au Maire de signer la convention précitée.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 8 décembre 2016.*

**M. LE MAIRE –**

Monsieur DESMET, je vous repasse la parole.

**M. DESMET –**

Merci, Monsieur le Maire.

Nous revenons à l'église pour cette délibération qui est une joie et un regret parce que j'aurais préféré présenter une délibération sur deux églises. Je peux vous assurer qu'avec mon collègue, Michel PETILLON, cela fait plus de dix-huit mois que nous travaillons sur l'installation d'une antenne Free.

Vous savez tous que les opérateurs comme Free doivent, d'ici fin 2017, avoir couvert plus de 98 % du territoire. On ne va pas faire le jugement, comme le rappelait Monsieur le Maire tout à l'heure, sur le problème des ondes. Nous avons procédé scrupuleusement tout d'abord pour faire des relevés sur le terrain au niveau des écoles, de la Petite enfance, pour disposer de chiffres tout à fait concluants et en-deçà des normes légales. Ces résultats nous ont permis aussi d'organiser deux réunions publiques mais très peu de personnes y sont venues, ce sont souvent les mêmes. Et des réunions avec la paroisse pour l'implantation de cette antenne.

Cela a été très long ; il y a eu un gros travail des élus et aussi des services. Je remercie les services de Christophe DUMONT qui nous ont aidés dans cette démarche.

Aujourd'hui on vous présente cette délibération pour l'implantation de cet équipement radio-téléphonique dans le clocher de l'église Saint-Roch :

- 4 antennes dans le clocher
- Une durée de 12 ans
- Une reconduction tacite par période de 6 ans
- Une redevance annuelle de 12.000 €

Monsieur le Maire le rappelait tout à l'heure ; les frais de la paroisse sont à ce montant-là de 12.000 €. Cet apport par l'opérateur Free n'est donc pas anodin.

Aujourd'hui, nous allons voter cette délibération, du moins je l'espère, avec un regret sur l'église Saint-Piat. Cela aurait pu se faire mais, là aussi, une lourdeur administrative au niveau de l'Evêché et pas vraiment d'accord sur cette installation, malgré toutes nos tentatives. Il y aura donc une installation dans un espace privé, ce qui est regrettable pour la Commune, mais nous avons essayé de faire le maximum avec mon collègue, Michel PETILLON, pour éviter cette installation mais nous n'avons pas pu aller plus loin.

Je vous demande que Monsieur le Maire puisse signer cette convention tripartite entre la ville de Roncq, l'association diocésaine de Lille et Free Mobile.

#### **M. LE MAIRE –**

Je voudrais quand même ajouter que la Paroisse ne nous a pas fait de cadeau de Noël ; je m'en excuse, on va entendre sonner les cloches. J'en suis désolé, je suis un peu moins gentil que M. DESMET. Dans cette affaire, tenez-vous bien, on a perdu 144.000 € !

144.000 € –j'insiste– à un moment où on doit débusquer la moindre économie.

Merci pour le cadeau de Noël !

Par ailleurs, on aura un mât de 25 m à l'entrée de la Ville.

Ce n'est pas moi qui vais aller expliquer aux gens qui vont poser des questions. Je le dis ici clairement : je ne suis pas responsable de l'implantation du mât Free à l'entrée de la Ville.

Que chacun prenne ses responsabilités !

La démocratie, ce n'est pas tout le Maire qui est bon ou pas bon, c'est partagé et tout ne se décide pas ici. Et tous, nous avons des responsabilités à prendre là où nous devons les prendre.

Personnellement, je veux bien prendre ma part de responsabilité mais pas toute la responsabilité.

Je dis que cette affaire nous a occasionné beaucoup de temps, nous a coûté beaucoup d'argent, de travail de nos agents (cela se paie) et, enfin, nous avons perdu beaucoup d'argent par la non-signature de cette convention sur Saint-Piat pour des raisons, je le répète, qui ne sont pas fondées parce que l'église n'est pas une autorité scientifique.

On a tous besoin de téléphoner et personne ici ne pourra me dire le contraire ; nous avons tous des portables. Tous, nous avons des ordinateurs. Tous, nous demandons de la fluidité et les acteurs économiques derechef. Tous, nous souhaitons pouvoir envoyer et recevoir le plus vite possible.

Tout cela n'est donc pas entendable et je trouve qu'on a perdu beaucoup trop de temps sur un sujet qui n'aurait pas dû être débattu de cette manière-là ; c'est tout à fait regrettable.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur WABANT.

**M. WABANT –**

Comme nous l'avons dit en Commission la semaine dernière, nous avons sollicité de vérifier qu'il y avait bien une clause qui permettait (parce que l'église n'est pas autorité scientifique, mais nous non plus. Free l'est peut-être mais de son côté) de mettre fin à l'exploitation de l'antenne dans l'hypothèse où des mesures seraient faites conduisant à démontrer qu'il pourrait y avoir des risques pour la santé des personnes les plus proches de l'antenne.

La clause rédigée à l'article 6.3.2 n'est pas parfaite mais elle nous satisfait.

Nous voterons donc pour.

**M. LE MAIRE –**

Si cela vous satisfait, tant mieux.

Encore une fois, ce n'est pas Free qui a procédé aux contrôles. Free est un opérateur et non pas une agence de renseignements techniques. L'Etat est là qui prend sa part de responsabilité, il y a des agences pour ce faire. Encore une fois, Free n'est en rien responsable. Free est simplement celui qui vient nous interconnecter comme Orange ou d'autres opérateurs. On ne peut pas non plus blâmer tous ces dispositifs qui sont finalement des conventions types.

**M. DESMET –**

Une convention est bien établie qui peut toujours être améliorée. Il faut toutefois savoir que l'on prend tout en considération comme les perturbations qui pourraient avoir lieu par l'installation de telles antennes sur le clocher de Saint-Roch.

Il y a eu discussion avec la Paroisse au cours de laquelle on a revu ces clauses-là parce qu'il y a engagement sur 12 ans mais il est vrai que si l'Etat, aujourd'hui, considère que les ondes sont néfastes pour la collectivité, ce ne sera pas une décision de la Ville mais une décision nationale.

**M. LE MAIRE –**

On passe au vote. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

**1.12 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE - Mise en œuvre du RFID en bibliothèque**

*Depuis plusieurs années, dans un esprit de coopération entre communes, les villes de Roncq et Tourcoing ont mis en place des dispositifs à destination des usagers. Il s'agit notamment de la construction d'un réseau de médiathèques et le lancement d'une artothèque basée à la bibliothèque de Roncq.*

*Dans la continuité de cette coopération, la ville de Roncq a émis le souhait d'intégrer le "réseau des idées de Tourcoing". Pour ce faire, il est nécessaire d'équiper notre bibliothèque d'un système d'identification et d'automatisation des prêts à technologie RFID (Radio Frequency Identification c'est-à-dire Identification par radiofréquence) compatible avec le système déjà en place dans les bibliothèques de Tourcoing.*

*Dès lors que notre ville est éligible aux modalités de demande de subvention au titre de la programmation 2017 de la dotation d'actions parlementaires de l'Assemblée Nationale (réserve parlementaire), nous proposons de solliciter une demande de subvention pour l'acquisition de ce système informatique.*

*Le coût estimatif de la mise en œuvre de ce système RFID s'élève à 35 219 € HT.*

*Il convient alors de procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur le Député du Nord, au taux de 42.59 % soit 15 000 € HT.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 8 décembre 2016.*

---

**M. DESMET –**

Cette délibération porte sur une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire. Monsieur le Député-Maire nous allons encore vous solliciter pour rejoindre le « réseau des idées de Tourcoing » qui est le réseau des médiathèques de Tourcoing et nous demandons au Député de la 10<sup>ème</sup> circonscription une dotation qui peut aller jusqu'à 15.000 €. Il est demandé au Maire de solliciter le Député-Maire.

*(Rires)*

**M. LE MAIRE –**

Je lui en parlerai dans l'intimité.  
Monsieur WABANT.

**M. WABANT -μ**

Merci, Monsieur le Maire.  
On ne refera pas le débat sur les subventions, sur les réserves parlementaires et sur la loi qui un jour permettra de les supprimer.

**M. LE MAIRE –**

Voyez que ce soir on est d'accord sur un point...

**M. WABANT –**

Même sur plus d'un point, y compris le civisme, y compris le besoin de rappeler les règles et de ne pas interrompre.

**M. LE MAIRE –**

Excusez-moi...

**M. WABANT –**

Vous avez la police ; vous en avez le droit...

**M. LE MAIRE –**

On reste dans le respect.

**M. WABANT –**

Tout à fait. Ceci étant dit, ce n'est pas le problème de la subvention en elle-même, c'est le sujet de la bibliothèque qui nous a interpellés et que nous avons évoqué lors de la Commission : on se demandait, non pas le principe du RFID (on le connaît, s'agissant simplement de l'identification) mais ce que voulait dire exactement de rentrer dans le « réseau des idées de Tourcoing ».

On nous a expliqué que c'était mettre en commun, si j'ai bien compris, l'ensemble des ouvrages (pour aller vite) se trouvant dans les quatre bibliothèques de Tourcoing et dans celle de Roncq et d'y avoir un accès direct tant pour les habitants de Tourcoing que de Roncq.

La seule question que je me posais bien que ce ne soit pas tout à fait le sujet : cela induit-il progressivement que les choix d'acquisition seront faits en commun ou cela laisse-t-il encore une indépendance totale à chaque bibliothèque de faire ses choix d'investissement ?

C'était la seule question et, encore une fois, ce n'est pas un jugement mais juste une question.

**M. LE MAIRE –**

Impossible de vous répondre, Monsieur WABANT, tout simplement parce que, pour l'instant, le projet est en réflexion et, par ailleurs, le fait assuré, c'est que nous réfléchissons en territoire et non plus en communes sur un certain nombre de sujets. C'est tant mieux parce qu'on décuple ainsi la force de frappe ; seuls, nous n'avons plus beaucoup de puissance sur la lecture publique. J'oserais dire que cela a toujours été fait dans l'intimité du bureau de la Directrice ; je ne lui en veux pas parce que c'étaient les pratiques à l'époque et qu'on ne les a pas remises en cause.

Pour autant à un moment donné, il faut ouvrir, non pas à la transparence, mais à plus de débat sur les acquisitions.

Pour autant, l'idée c'est d'intégrer de plus en plus Roncq dans le réseau de lecture publique de Tourcoing pour un grand nombre de raisons... Pour des raisons, encore une fois, de quantité d'ouvrages disponibles pour la population roncqquoise mais aussi pour le scolaire qui bénéficiera d'un personnel de qualité dans la bibliothèque municipale de Tourcoing. C'est cela le sujet et nous allons essayer d'accompagner, autant que faire se peut, à travers la demande de réserve parlementaire.

Monsieur TELLIER, vous avez demandé la parole ; nous vous écoutons.

**M. TELLIER –**

Merci, Monsieur le Maire.

Evidemment loin de moi l'idée d'influencer le Député sur l'opportunité de cette demande, il est évident que ce serait une excellente nouvelle pour les écoles roncuoises. Pourquoi et cela donnera peut-être à M. WABANT quelques éclairages ?

Aujourd'hui je suis en réflexion sur les rapports qu'entretiennent les écoles roncuoises avec la bibliothèque municipale. Le fait d'aller chercher quelques livres et les mettre dans le coffre de sa voiture ne me satisfait pas. C'est pourquoi je m'en suis ouvert auprès de M. SUANT pour que l'on réfléchisse (c'est une question) sur une charte de bonne utilisation du lieu mais –surtout ce qui m'intéresse– c'est que l'on puisse mettre en connexion avec les ressources pédagogiques parce qu'il faut savoir qu'au sein de la médiathèque de Tourcoing un service est dédié quasiment exclusivement à la fabrication de ressources pédagogiques.

L'idée est bien celle-là ; ce n'est pas de savoir si on va acheter tel ou tel livre, la question est de savoir comment on peut mettre en lien les enseignants de Roncq, les enseignants de Tourcoing et les ressources disponibles en termes de livres et d'accès à un certain nombre de projets parce que, derrière le livre, il y a aussi la question du projet : un projet éducatif charpente et devrait, en tout cas, charpenter les projets. C'est donc une première approche pour pouvoir construire un certain nombre de projets et j'espère qu'on pourra en réaliser dès la rentrée prochaine.

**M. LE MAIRE –**

Je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE.**

***1.13 - COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER D'HALLUIN - Programme des travaux connexes - Opération d'aménagement foncier agricole et forestier - Avis du Conseil municipal sur la maîtrise d'ouvrage***

*Par courrier reçu en date du 16 novembre 2016, Monsieur le Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier d'Halluin nous informe de la réalisation d'une opération d'aménagement foncier agricole et forestier sur la commune d'Halluin, avec extension sur le territoire des communes de Neuville-en-Ferrain et Roncq.*

*Conformément aux dispositions de l'article L.133-2 du Code Rural et de la pêche maritime, le Conseil municipal doit indiquer s'il entend assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier sur son territoire communal, décidés par la Commission Communale d'Aménagement Foncier.*

*Le financement de ces travaux est assuré par des subventions provenant :*

*1/ du Conseil Départemental à hauteur de :*

- *55 % du montant HT des travaux d'hydrauliques et de voiries,*
- *80 % du montant HT des travaux environnementaux.*

*2/ de la Métropole Européenne de Lille (MEL) pour la part restante non subventionnée par le Conseil Départemental.*

*Il est donc proposé ce soir que la Ville de Roncq :*

- *assure la maîtrise d'ouvrage de tous les travaux connexes, hormis les plantations sur domaine privé (ou autre proposition) ;*
- *accepte les modalités de financement, sur la base des estimations figurant au procès-verbal de la Commission Communale d'Aménagement Foncier ;*
- *autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer les documents nécessaires ;*
- *prenne note de l'obligation de réaliser ces travaux dans un délai raisonnable après la clôture de l'opération.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 8 décembre 2016.*

#### **M. DESMET –**

La Commission communale d'aménagement foncier d'Halluin entreprend la réalisation d'une opération d'aménagement foncier agricole et forestier sur Halluin avec extension sur Neuville-en-Ferrain et Roncq. Conformément à l'article L 133-2 du Code rural et de la pêche maritime, on doit indiquer si notre Conseil entend assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier.

Il est donc proposé, ce soir, que la ville de Roncq assure la maîtrise d'ouvrage de tous les travaux connexes hormis les plantations sur le domaine privé, accepte les modalités de financement sur la base des estimations figurant au procès-verbal de la Commission communale d'aménagement foncier et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer les documents nécessaires, et prenne note de l'obligation de réaliser ces travaux dans un délai raisonnable après la clôture de l'opération.

Par rapport au remembrement d'Halluin, des petits bouts de terrain sont sur les territoires ronquois et neuvillois sachant que tout est subventionné dans la totalité par le Conseil départemental ou la MEL.

#### **M. LE MAIRE –**

Sans demande particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

**1.14 - PROJET DE PERIMETRE DU FUTUR SYNDICAT MIXTE ISSU DE LA FUSION DE L'UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD (USAN) ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BECQUE DE NEUVILLE ET DE SES AFFLUENTS (SIABNA) - Proposition de statuts - Avis du Conseil municipal - Désignation de représentants**

*Par arrêté interdépartemental en date du 22 septembre 2016, la Préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais nous a fait parvenir le projet de périmètre du futur syndicat mixte issu de la fusion de l'Union syndicale d'aménagement hydraulique du Nord (USAN) et du Syndicat intercommunal d'assainissement de la Becque de Neuville et de ses affluents (SIABNA). En annexe de l'arrêté interdépartemental était joint le projet de statuts de cette nouvelle structure de coopération intercommunale, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017.*

*L'USAN intègre la fusion entre l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord et le Syndicat intercommunal d'assainissement de la becque de Neuville et de ses Affluents ainsi que la substitution de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre pour 14 communes de l'Yser.*

*L'USAN est un syndicat mixte qui a pour objet l'exercice de la compétence hydraulique sur son périmètre :*

- *Compétence 1 : hydraulique dont la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ;*
- *Compétence 2 : outils de planification en matière de gestion de l'eau ;*
- *Compétence 3 : lutte contre les nuisibles.*

*Il vous est proposé dès lors que rien ne s'y oppose, à vous prononcer favorablement sur le projet de :*

- *périmètre du futur syndicat mixte issu de la fusion de l'Union syndicale d'aménagement hydraulique du Nord (USAN) et du syndicat intercommunal de la Becque de Neuville et de ses affluents (SIABNA) ;*  
*statuts (joint en annexe) et en application de ceux-ci, de désigner deux représentants au titre du comité de bassin de la becque de Neuville et deux représentants au titre du collège électoral de la becque de la Neuville sachant qu'il est préférable que ceux-ci soient les mêmes (page 30 du projet de statuts). Nous vous proposons d'entreprendre cette opération de désignation par main levée, en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ont été désignés comme représentants aux deux instances :*
  - *Rodrigue DESMET*
  - *Michel PETILLON*

*La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 8 décembre 2016.*

**M. DESMET –**

C'est une délibération qui me tient à cœur en tant que Président du SIABNA et qui propose le projet d'un périmètre du futur Syndicat mixte issu de la fusion de l'USAN et du SIABNA.

Aujourd'hui il vous est proposé de valider cette fusion et de reconduire les deux représentants qui siègent au SIABNA : Michel PETILLON et moi-même.

Président du SIABNA depuis 3 ans, on a beaucoup travaillé que ce soit les membres actuels ou les anciens membres. On sait que le SIABNA avait du mal à fonctionner parce qu'on y faisait beaucoup appel à des bureaux d'études, à des techniciens qui parfois n'avaient pas forcément la maîtrise. On arrivait avec des dossiers à valider par l'Agence de l'Eau qui étaient refoulés parce qu'ils n'étaient pas complets ou pas assez ambitieux.

On a donc engagé un partenariat avec l'USAN depuis plus d'un an, suite à la loi GEMAPI qui devait être mise en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qui a été reportée finalement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : il fallait que les 5 communes (qui font partie du SIABNA) continuent à entretenir les berges de la becque, ce que nous avons fait en partenariat avec l'USAN. On va même plus loin puisqu'on anticipe par rapport à la loi GEMAPI qui donnera la compétence de cet entretien à la MEL qui, certainement, passera un contrat avec l'USAN.

Nous anticipons quelque peu ce transfert de compétence en adhérant tout de suite à l'USAN et faisant la fusion des deux syndicats pour permettre de continuer à travailler sur nos becques.

On a réalisé cet entretien pour 2016 et on continue aussi à le faire par l'insertion avec le canal. Je félicite l'USAN d'avoir continué dans cette voie. Mais on le fait aussi avec des moyens mécaniques qui permettent de faire plus rapidement et de façon beaucoup plus correcte l'entretien de ces berges.

Comme je le disais tout à l'heure, cette fusion me tient à cœur parce qu'elle nous apportera des conditions techniques sachant que des conditions financières du SIABNA reviendront dans l'USAN. On pourra ainsi flécher les actions que l'on mènera au niveau de l'USAN, ce qu'on a déjà fait pour le renforcement. Très bientôt on viendra faire des renforcements ponctuels sur certains secteurs : près du Lierre pour Roncq mais aussi sur d'autres secteurs qui nous permettront de continuer à entretenir nos becques au moins jusqu'à l'année 2018 quand la MEL reprendra cette compétence.

#### **M. LE MAIRE –**

Je veux vous féliciter pour cette belle implication, Monsieur PETILLON et Monsieur DESMET. Bravo.

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

**1.21 - CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - Observations définitives relatives à l'examen de la gestion de la Métropole Européenne de Lille (MEL) - Débat du Conseil municipal**

*En date du 27 octobre 2016, le Président de la Chambre Régionale des Comptes du Nord - Pas-de-Calais - Picardie a transmis les observations définitives et ses réponses de la chambre sur la gestion de la Métropole Européenne de Lille (MEL) relativement aux exercices 2009 et suivants, en application des dispositions de l'article L.243-7-II du Code des juridictions financières.*

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce rapport doit faire l'objet d'un débat au Conseil municipal.*

*Ce document, joint en annexe, est donc soumis ce soir à l'assemblée délibérante pour discussion.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 8 décembre 2016.*

**-PAS D'OBSERVATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE-**

**M. DESMET –**

En fin de compte, c'est un débat, si vous avez tous bien lu le rapport de la Chambre régionale des comptes, sur les observations définitives à l'examen de la gestion de la MEL ; il vous est demandé si vous avez envie de débattre sur les différentes rubriques de ce rapport. Si vous avez des remarques, n'hésitez pas à les apporter aujourd'hui pour que nous les remontions auprès de la MEL.

**1.22 - RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE - Année 2015 - Information du Conseil municipal**

*Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que selon les dispositions de l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Le rapport présenté au conseil municipal est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.*

*Ce rapport annuel 2015 de la commission communale d'accessibilité, joint en annexe, est donc présenté au Conseil municipal.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 8 décembre 2016.*

**-PAS D'OBSERVATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE-**

---

**M. LE MAIRE –**

Mme Peggy ROBERT étant absente ce soir, c'est notre collègue, Chantal NYS, qui présente cette délibération.

**Mme NYS –**

Merci, Monsieur le Maire.

Le Code général des Collectivités territoriales a rendu obligatoire pour les communes de plus de 5000 habitants d'avoir une Commission communale d'accessibilité qui a pour mission de constater l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle fait les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Elle organise également un recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

A Roncq, la Commission a été créée en 2009. La liste des membres la constituant a été revue en avril 2014 : elle est composée de conseillers municipaux et de représentants d'associations ou de la société civile.

En 2015 elle s'est réunie deux fois et s'est concentrée sur 5 thèmes principaux :

- L'amélioration de la communication en faveur du handicap et de l'accessibilité
- L'ADAP, agenda d'accessibilité programmé
- L'accompagnement des établissements privés recevant du public pour répondre aux exigences de la loi
- Le point sur les logements sociaux accessibles
- La journée internationale de sensibilisation au handicap (3 décembre 2015), action réalisée pour la première année à Roncq et destinée aux publics enfants et seniors.

Pour conclure, l'année 2015 a été largement occupée par l'obligation de mettre en conformité l'ensemble du patrimoine municipal bâti par le dépôt d'un ADAP et la réalisation d'un diagnostic préalable mais aussi par l'accompagnement des gestionnaires privés soumis aux mêmes exigences.

On peut dire que les entreprises et les commerces ont été beaucoup aidés, notamment par Mme THOREZ, pour s'inscrire eux-mêmes à cet ADAP avec un bon retour des commerçants. Quand on regarde les communes environnantes, Roncq a été très réceptive et les commerçants ont bien répondu.

La Commission s'est également fait le relais des actions de sensibilisation menées par la Commission intercommunale d'accessibilité de la MEL.

Vous l'avez vu tout à l'heure dans le reportage, inutile que j'y revienne.

Ce n'était pas une journée de sensibilisation mais une quinzaine voire au-delà puisque, lors des manifestations à Roncq, notamment sur le RAID, on essaie à chaque fois de faire passer le message pour que les personnes handicapées puissent participer à ces manifestations.

Mme ROBERT remercie tous ceux qui ont travaillé avec elle sur ce sujet : le Service jeunesse éducation, le Service des sports et de la vie associative, le Service communication, le Service urbanisme notamment Christophe DUMONT et Sabine DEWIT, le Service art et qualité de vie, les membres de la CCA, élus municipaux et représentants des associations ainsi que tous les partenaires associatifs locaux.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur TELLIER.

**M. TELLIER –**

Juste une information complémentaire. Avec Mme ROBERT, nous avons inscrit la question de la sensibilisation au handicap dans le module « citoyenneté » des TAP. Cela a eu lieu durant l'automne.

Et je suis en train de réfléchir comment nous pourrions éventuellement inclure la question du Handisport dans le module sports qui aura lieu au printemps prochain.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur VANDAMME.

**M. VANDAMME –**

Pour avoir participé à la Commission qui faisait le bilan cette semaine, on a constaté avec Chantal des délais extrêmement longs pour que les personnes puissent se faire reconnaître

handicapées ainsi que les difficultés induites. Et aussi pour obtenir des financements qui permettent l'aménagement des logements.

Il y a des instructions de dossiers qui sont vraiment très longues, des documents qui se perdent... On fait traîner les choses et je pense que, politiquement, il y a aussi à réveiller les consciences. Quand on est touché par un handicap, ce n'est pas avec plaisir que l'on se fait reconnaître, c'est difficile psychologiquement et, ensuite, demander des financements c'est tout aussi difficile. Il y a évidemment des profiteurs mais il y a aussi beaucoup de gens qui sont dans la mouise et qui en ont besoin alors que les délais d'instruction sont trop longs.

Evidemment, ce n'est pas le Conseil municipal qui peut y faire quelque chose mais je pense que, politiquement, il y a aussi à remonter ces problèmes vers la MEL et d'autres, MDPH par exemple, pour faire accélérer quand même les procédures et mettre les moyens pour que les gens ne patientent pas pendant un an, parfois deux ans. Merci.

**Mme NYS-**

Je l'avais dit lors de la Commission : la fusion du CLIRPA et du CLIC qui s'occupaient plutôt des seniors et des personnes âgées va avoir maintenant un volet « handicap » pour renseigner les personnes handicapées de plus de 18 ans. Les bureaux se situeront à la Roseraie à Tourcoing.

On travaille à cette fusion et, dans cette fusion, ce volet va naître.

**M. LE MAIRE –**

Je vous remercie.

Vous avez les arrêtés de décision du Maire pris par délégation du Conseil municipal qui sont consultables : 37 depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Il y a enfin une question écrite du groupe « Roncq Avenir » à laquelle M. DESMET va répondre.

Monsieur ZAJDA, voulez-vous poser la question ?

**M. ZAJDA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Lors d'une question écrite au Conseil municipal du 30 mars 2010, j'évoquais l'installation des mots « Hôtel de ville » ainsi que de la devise de notre Nation « Liberté – Egalité – Fraternité ».

Vous nous aviez répondu à l'époque qu'à la suite des travaux de l'Hôtel de ville un projet était en cours de finalisation.

Depuis le mot « Hôtel de ville » a bien été installé.

En ces temps où les valeurs de notre modèle sont éprouvées, nous réitérons notre demande d'inscription sur le fronton de la mairie annexe de notre maxime républicaine. Je vous remercie.

**M. DESMET –**

Merci, Monsieur ZAJDA, pour cette question.

Il est vrai que depuis 2010, on a inscrit « Hôtel de ville » ; quant à la devise, vous ne l'avez peut-être pas vue sur l'Hôtel de ville, on le corrigera très rapidement sur l'Hôtel de ville et la Mairie annexe. Mais vous avez pu voir apparaître dans l'ensemble des bâtiments municipaux cette devise que ce soit dans l'affichage et dans les écoles.

Nous sommes donc allés au-delà de la demande avec certainement une rectification qui devra être faite sur l'Hôtel de ville et la Mairie annexe. C'est une devise qu'on voulait remettre aux entrées des écoles pour que nos petits Roncquois puissent s'en souvenir mais aussi pour nos associations dans les bâtiments municipaux : sur chaque panneau à l'entrée des sites.

**M. LE MAIRE –**

Enfin, le rapport d'activités de la MEL vous a été transmis le 14 novembre 2016 et vous pouvez en faire des observations, même par écrit.

Il me revient de clôturer cette séance de Conseil municipal en vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année, les plus épanouissantes possibles en famille.

Comme nous avons commencé la séance en souhaitant un bon anniversaire à Mme BUCHET, je la terminerai par Mme RIUS : demain elle aura une année de plus. On lui souhaite de pouvoir envisager cette perspective avec tout le bonheur qu'elle mérite, en lui souhaitant plein de bonnes choses.

Bon Noël à tous ; merci à vous

-oOo-

Levée de séance à 21 h 30.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Vincent Ledoux", written over a horizontal line.

Vincent LEDOUX.

